



CONSEIL MUNICIPAL

Ville de ROQUEMAURE

jeudi 14 mars 2024

Salle du Conseil Municipal - 18H30

-
- ◆ *ORDRE DU JOUR*
 - ◆ *RAPPORTS*
 - ◆ *DECISIONS DU MAIRE EN SYNTHESE*
 - ◆ *DIA*
-



ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 MARS 2024

FINANCES.....	3
DOSSIER N°1	
COMPTE DE GESTION 2023	
FINANCES.....	7
DOSSIER N°2	
COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
FINANCES.....	53
DOSSIER N°3	
BUDGET PRIMITIF 2024	
FINANCES.....	111
DOSSIER N°4	
PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES	
FINANCES.....	112
DOSSIER N°5	
SUBVENTION 2024 AU CCAS	
TRAVAUX.....	113
DOSSIER N°6	
BD NATIONAL TRANCHE 2- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE	
RESSOURCES HUMAINES.....	114
DOSSIER N°7	
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	
ENFANCE.....	118
DOSSIER N°8	
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ALSH LA RECRE	
PETITE ENFANCE.....	129
DOSSIER N°9	
CONVENTION D'ACCUEIL D'UN BENEVOLE OCCASIONNEL POUR LE LAEP DE ROQUEMAURE	
PATRIMOINE.....	139
DOSSIER N°10	
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD AU TITRE DES PETITS AMÉNAGEMENTS A VOCATION TOURISTIQUE	
CULTURE.....	140
DOSSIER N°11	
CONVENTION DE PARTENARIAT 2024 AVEC CULTUR'AIR	

DECISIONS DU MAIRE EN SYNTHESE

DIA

QUESTIONS DIVERSES

DOSSIER N°1

FINANCES

COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur :

Philippe INDERBITZIN

Le compte de gestion constitue l'arrêt des comptes du Comptable Public à l'ordonnateur.

Document de contrôle comptable, le compte de gestion est aujourd'hui établi par le Comptable Public d'Avignon qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par Mme le Maire.

Il retrace l'ensemble des opérations constatées et reproduit l'état des restes à réaliser certifié par l'ordonnateur. Il doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Comptable Public ayant arrêté le compte de gestion du budget pour l'exercice 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal :

DE DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Résultats budgétaires de l'exercice

60000 - ROQUEMAURE -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 036 556,28	7 897 738,25	15 934 294,53
Titres de recette émis (b)	2 826 219,88	7 535 452,28	10 361 672,16
Réductions de titres (c)	139 047,80	367 826,64	506 874,44
Recettes nettes (d = b - c)	2 687 172,08	7 167 625,64	9 854 797,72
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 036 556,28	7 897 738,25	15 934 294,53
Mandats émis (f)	2 537 415,97	6 947 293,04	9 484 709,01
Annulations de mandats (g)	1 583,80	124 726,68	126 310,48
Depenses nettes (h = f - g)	2 535 832,17	6 822 566,36	9 358 398,53
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	151 339,91	345 059,28	496 399,19
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60000 - ROQUEMAURE -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	3 761 162,59		151 339,91		3 912 502,50
Fonctionnement	1 203 136,04	700 000,00	345 059,28		848 197,32
TOTAL I	4 964 300,63	700 000,00	496 399,19		4 760 699,82
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	4 964 300,63	700 000,00	496 399,19		4 760 699,82

FINANCES	
DOSSIER N°2	
COMPTE ADMINISTRATIF 2023	
Rapporteur :	Philippe INDERBITZIN

Madame Le Maire ne prend part ni au vote, ni au débat et se retire de la salle.

Le Compte Administratif du budget général s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT	
(a)Dépenses	6 822 566,36
(b)Recettes	7 167 625,64
(c)Excédent reporté	503 138,04
Soit un résultat de fonctionnement ([b-a]+c)	848 197,32
INVESTISSEMENT	
(d)Dépenses	2 535 832,17
(e)Recettes	2 687 172,08
(f)Excédent reporté	3 761 162,59
Soit un solde d'investissement de ([e-d]+f)	3 912 502,50
Restes à réaliser en dépenses	1 578 396,63
Restes à réaliser en recettes	506 717
Soit un solde de restes à réaliser de	-1 071 679,63
Soit un excédent de financement en investissement de	2 840 822,87

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le compte administratif 2023.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		A	6 822 566,36	G	7 167 625,64
	Section d'investissement	B	2 535 832,17	H	2 687 172,08

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	503 138,04
		(si déficit)		(si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	3 761 162,59
		(si déficit)		(si excédent)	

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	9 358 398,53	=	= G+H+I+J	14 119 098,35
---------------------------------------	-----------	--------------	---	-----------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 578 396,63	L	506 717,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 578 396,63	= K+L	506 717,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	6 822 566,36	= G+I+K	7 670 763,68
	Section d'investissement	= B+D+F	4 114 228,80	= H+J+L	6 955 151,67
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	10 936 795,16	= G+H+I+J+K+L	14 625 915,35

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 1 578 396,63	L 506 717,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	506 717,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

COMMUNE DE ROQUEMAURE - COMMUNE - CA - 2023

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
124	Opération d'équipement n° 124	12 649,96	
125	Opération d'équipement n° 125	21 015,10	
129	Opération d'équipement n° 129	21 409,35	
131	Opération d'équipement n° 131	30 681,90	
135	Opération d'équipement n° 135	14 534,39	
136	Opération d'équipement n° 136	77 139,60	
152	Opération d'équipement n° 152	600,00	
153	Opération d'équipement n° 153	1 321 222,84	
154	Opération d'équipement n° 154	1 519,20	
157	Opération d'équipement n° 157	12 222,49	
158	Opération d'équipement n° 158	31 704,00	
159	Opération d'équipement n° 159	5 371,80	
160	Opération d'équipement n° 160	28 326,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 755 460,00	1 473 727,46	86 980,58	0,00	194 751,96
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 695 750,00	3 653 717,97	6 527,64	0,00	36 504,39
014	Atténuations de produits	176 200,00	172 709,00	0,00	0,00	3 491,00
65	Autres charges de gestion courante	577 700,00	567 858,67	1 458,25	0,00	9 833,08
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 205 110,00	5 868 013,10	94 966,47	0,00	242 130,43
66	Charges financières	150 128,56	96 761,59	29 915,66	0,00	23 451,31
67	Charges exceptionnelles	83 400,00	81 888,55	0,00	0,00	1 511,45
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 438 638,56	6 046 663,24	124 882,13	0,00	267 093,19
023	Virement à la section d'investissement (2)	806 201,36				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	275 058,33	651 020,99			-375 962,66
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 081 259,69	651 020,99			430 238,70
TOTAL		7 519 898,25	6 697 684,23	124 882,13	0,00	697 331,89
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	40 000,00	26 168,62	0,00	0,00	13 831,38
70	Produits services, domaine et ventes div	350 610,00	426 624,20	7 219,55	0,00	-83 233,75
73	Impôts et taxes	4 568 811,00	4 416 905,33	112 190,00	0,00	39 715,67
74	Dotations et participations	1 810 513,00	1 608 442,77	9 735,00	0,00	192 335,23
75	Autres produits de gestion courante	98 500,00	103 457,10	0,00	0,00	-4 957,10
Total des recettes de gestion courante		6 868 434,00	6 581 598,02	129 144,55	0,00	157 691,43
76	Produits financiers	10,00	12,00	0,00	0,00	-2,00
77	Produits exceptionnels	104 671,00	436 117,32	5 313,03	0,00	-336 759,35
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 973 115,00	7 017 727,34	134 457,58	0,00	-179 069,92
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	43 645,21	15 440,72			28 204,49
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		43 645,21	15 440,72			28 204,49
TOTAL		7 016 760,21	7 033 168,06	134 457,58	0,00	-150 865,43
Pour information		(3) 503 138,04				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	7 326 873,76	1 895 039,46	1 578 396,63	3 853 437,67
	Total des dépenses d'équipement	7 326 873,76	1 895 039,46	1 578 396,63	3 853 437,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	665 937,31	625 251,99	0,00	40 685,32
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	100,00	100,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	666 037,31	625 351,99	0,00	40 685,32
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 992 911,07	2 520 391,45	1 578 396,63	3 894 122,99
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	43 645,21	15 440,72		28 204,49
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	43 645,21	15 440,72		28 204,49
	TOTAL	8 036 556,28	2 535 832,17	1 578 396,63	3 922 327,48
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 129 234,00	818 295,43	406 717,00	-95 778,43
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 129 234,00	818 295,43	406 717,00	-95 778,43
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1066)	286 600,00	517 456,66	0,00	-230 856,66
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	700 000,00	700 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	400,00	0,00	100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	977 800,00		0,00	
	Total des recettes financières	2 064 900,00	1 217 856,66	100 000,00	747 044,34
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 194 134,00	2 036 151,09	506 717,00	651 265,91
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	806 201,36			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	275 058,33	651 020,99		-375 962,66
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 081 259,69	651 020,99		430 238,70
	TOTAL	4 275 393,69	2 687 172,08	506 717,00	1 081 504,61

COMMUNE DE ROQUEMAURE - COMMUNE - CA - 2023

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information				
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 3 761 162,59			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZIC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 560 708,04		1 560 708,04
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 660 245,61		3 660 245,61
014	Atténuations de produits	172 709,00		172 709,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	569 316,92		569 316,92
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	126 677,25	0,00	126 677,25
67	Charges exceptionnelles	81 888,55	377 840,00	459 728,55
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	273 180,99	273 180,99
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		6 171 545,37	651 020,99	6 822 566,36
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 645,21	3 645,21
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	625 251,99	0,00	625 251,99
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 895 039,46		1 895 039,46
19	Neutr. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	11 795,51	11 795,51
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	100,00	0,00	100,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		2 520 391,45	15 440,72	2 535 832,17
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	26 168,62		26 168,62
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	433 843,75		433 843,75
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		11 795,51	11 795,51
73	Impôts et taxes	4 529 095,33		4 529 095,33
74	Dotations et participations	1 618 177,77		1 618 177,77
75	Autres produits de gestion courante	103 457,10	0,00	103 457,10
76	Produits financiers	12,00	0,00	12,00
77	Produits exceptionnels	441 430,35	3 645,21	445 075,56
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		7 152 184,92	15 440,72	7 167 625,64
Pour information				503 138,04
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	517 455,66	0,00	517 455,66
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	700 000,00		700 000,00
13	Subventions d'investissement	818 295,43	0,00	818 295,43
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	400,00	0,00	400,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		205 908,32	205 908,32
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	171 931,68	171 931,68
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		273 180,99	273 180,99
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		2 036 151,09	651 020,99	2 687 172,08
Pour information				3 761 162,59
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 755 460,00	1 473 727,46	86 980,58	0,00	194751,96
60611	Eau et assainissement	52 000,00	36 008,20	6 438,00	0,00	9553,80
60612	Energie - Electricité	305 900,00	207 451,05	14 209,28	0,00	84239,67
60621	Combustibles	110 040,00	104 209,45	11 039,91	0,00	-5209,36
60622	Carburants	34 750,00	28 521,54	0,00	0,00	6228,46
60623	Alimentation	87 850,00	86 311,95	986,05	0,00	552,00
60624	Produits de traitement	8 000,00	10 184,38	0,00	0,00	-2184,38
60628	Autres fournitures non stockées	6 900,00	4 231,21	0,00	0,00	2668,79
60631	Fournitures d'entretien	28 000,00	28 316,50	481,22	0,00	-797,72
60632	Fournitures de petit équipement	86 050,00	72 185,98	2 294,45	0,00	11569,57
60633	Fournitures de voirie	23 000,00	14 608,84	1 122,13	0,00	7269,03
60636	Vêtements de travail	18 800,00	16 973,97	611,93	0,00	1214,10
6064	Fournitures administratives	11 000,00	9 370,30	0,00	0,00	1829,70
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	11 000,00	9 124,88	1 144,21	0,00	731,13
6067	Fournitures scolaires	24 380,00	26 872,58	185,16	0,00	-2677,74
611	Contrats de prestations de services	59 600,00	62 635,51	1 395,65	0,00	-431,16
6122	Crédit-bail mobilier	30 400,00	28 720,88	0,00	0,00	1879,12
6135	Locations mobilières	31 600,00	38 058,30	1 402,42	0,00	-7860,72
614	Charges locatives et de copropriété	1 400,00	1 211,88	0,00	0,00	188,12
61521	Entretien terrains	15 000,00	4 846,00	0,00	0,00	10154,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	41 353,40	4 342,44	0,00	-25695,84
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 500,00	3 030,50	2 550,00	0,00	-3080,50
615231	Entretien, réparations voiries	55 800,00	20 114,40	0,00	0,00	35685,60
615232	Entretien, réparations réseaux	20 000,00	21 809,59	588,00	0,00	-2397,59
61524	Entretien bois et forêts	4 500,00	2 242,56	0,00	0,00	2257,44
61551	Entretien matériel roulant	24 000,00	22 906,25	2 608,78	0,00	-1515,03
61558	Entretien autres biens mobiliers	44 200,00	32 632,28	330,00	0,00	11237,72
6156	Maintenance	99 040,00	89 015,71	6 984,26	0,00	3040,03
6161	Multirisques	30 000,00	29 463,90	0,00	0,00	536,10
6168	Autres primes d'assurance	4 550,00	4 541,71	0,00	0,00	8,29
617	Etudes et recherches	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6000,00
6182	Documentation générale et technique	5 150,00	4 539,76	83,60	0,00	526,64
6184	Versements à des organismes de formation	30 000,00	20 809,59	4 940,00	0,00	4250,41
6188	Autres frais divers	94 560,00	80 699,84	1 041,20	0,00	12818,96
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	957,50	0,00	0,00	-957,50
6226	Honoraires	30 400,00	16 327,89	2 700,00	0,00	11372,11
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	693,00	0,00	0,00	-193,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2000,00
6232	Fêtes et cérémonies	105 600,00	93 284,88	2 589,40	0,00	9745,94
6236	Catalogues et imprimés	14 700,00	3 257,98	0,00	0,00	11442,04
6237	Publications	1 000,00	290,00	0,00	0,00	710,00
6238	Divers	3 660,00	377,40	222,00	0,00	3060,60
6241	Transports de biens	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6247	Transports collectifs	14 200,00	16 715,11	2 080,00	0,00	-4595,11
6256	Missions	5 000,00	6 785,59	0,00	0,00	-1785,59
6257	Réceptions	17 500,00	18 331,00	367,50	0,00	-1198,50
6261	Frais d'affranchissement	8 400,00	5 413,64	0,00	0,00	2986,36
6262	Frais de télécommunications	39 600,00	36 113,35	1 230,58	0,00	2256,07
627	Services bancaires et assimilés	1 030,00	567,50	0,00	0,00	462,50
6281	Concours divers (cotisations)	8 300,00	12 894,56	0,00	0,00	-4594,56
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6284	Redevances pour services rendus	72 000,00	54 779,36	13 012,41	0,00	4208,23
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	878,51	0,00	0,00	121,49
63512	Taxes foncières	35 500,00	42 964,00	0,00	0,00	-7464,00
63513	Autres impôts locaux	8 800,00	0,00	0,00	0,00	8800,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	50,00	113,76	0,00	0,00	-63,76
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 695 750,00	3 653 717,97	6 527,64	0,00	35504,39
6218	Autre personnel extérieur	12 000,00	4 376,40	3 858,73	0,00	3764,87
6331	Versement mobilité	42 458,00	41 668,65	0,00	0,00	791,35
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	11 235,00	10 266,25	0,00	0,00	968,75
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	37 848,00	36 806,20	0,00	0,00	1041,80
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	6 300,00	6 249,81	0,00	0,00	50,19
64111	Rémunération principale titulaires	1 628 306,00	1 648 667,93	0,00	0,00	-20361,93
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	41 483,00	37 909,61	0,00	0,00	3553,39
64118	Autres indemnités titulaires	343 364,00	334 811,92	0,00	0,00	8552,08
64131	Rémunérations non tit.	503 522,00	494 103,25	0,00	0,00	9418,75
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	1 018,63	0,00	0,00	-1018,63

COMMUNE DE ROQUEMAURE - COMMUNE - CA - 2023

Chap/ art (f)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
64168	Autres emplois d'insertion	- 0,00	20 216,70	0,00	0,00	-20216,70
6417	Rémunérations des apprentis	8 500,00	0,00	0,00	0,00	8500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	373 888,00	382 429,65	0,00	0,00	-841,65
6453	Cotisations aux caisses de retraites	531 920,00	519 553,90	0,00	0,00	12366,10
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I. C.	20 496,00	20 590,22	0,00	0,00	-94,22
6455	Cotisations pour assurance du personnel	55 000,00	47 693,21	606,19	0,00	6700,60
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	150,00	558,00	0,00	0,00	-408,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	17 000,00	6 231,00	0,00	0,00	10769,00
64731	Allocations chômage versées directement	7 500,00	0,00	0,00	0,00	7500,00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	25 000,00	23 772,28	1 227,72	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	6 981,12	835,00	0,00	-5816,12
6478	Autres charges sociales diverses	7 800,00	7 941,00	0,00	0,00	-141,00
6488	Autres charges	20 000,00	1 874,24	0,00	0,00	18125,76
014	Atténuations de produits	176 200,00	172 709,00	0,00	0,00	3491,00
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	90 800,00	90 891,00	0,00	0,00	-91,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat* sur logements vaca	9 000,00	8 963,00	0,00	0,00	37,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	35 000,00	31 543,00	0,00	0,00	3457,00
7489	Revers*, restitut* sur autres attribut*	41 400,00	41 312,00	0,00	0,00	88,00
65	Autres charges de gestion courante	577 700,00	567 858,67	1 458,25	0,00	8383,08
6518	Autres	2 300,00	751,90	0,00	0,00	1548,10
6531	Indemnités	127 000,00	129 660,17	0,00	0,00	-2660,17
6532	Frais de mission	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6533	Cotisations de retraite	5 800,00	5 865,42	0,00	0,00	-65,42
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	5 500,00	8 914,71	0,00	0,00	-3414,71
6535	Formation	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1500,00
65372	Cotis. fonds financé alloc. fin mandat	100,00	0,00	70,00	0,00	30,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	1 162,84	0,00	0,00	837,16
6553	Service d'incendie	237 700,00	237 638,70	0,00	0,00	61,30
65548	Autres contributions	50 000,00	43 833,22	1 388,25	0,00	4778,53
657362	Subv. fonct. CCAS	87 800,00	87 800,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	55 500,00	50 230,00	0,00	0,00	5270,00
65888	Autres	2 000,00	2 001,71	0,00	0,00	-1,71
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		6 205 110,00	5 868 013,10	94 966,47	0,00	242 130,43
66	Charges financières (b)	150 128,56	96 761,59	29 915,66	0,00	23 451,31
66111	Intérêts réglés à l'échéance	124 574,28	126 166,09	0,00	0,00	-1591,81
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 445,72	-42 534,29	29 915,66	0,00	8172,91
6688	Autres	30 000,00	13 129,79	0,00	0,00	16870,21
67	Charges exceptionnelles (c)	83 400,00	81 888,55	0,00	0,00	1511,45
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	46 900,00	47 156,79	0,00	0,00	-256,79
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500,00	229,00	0,00	0,00	271,00
678	Autres charges exceptionnelles	36 000,00	34 502,76	0,00	0,00	1497,24
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		6 438 638,56	6 046 663,24	124 882,13	0,00	267 093,19
023	Virement à la section d'investissement	806 201,36	0,00			806 201,36
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	275 058,33	651 020,99			-375 962,66
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	171 931,68			-171931,68
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	205 908,32			-205908,32
6811	Dot. amort. et prov. Immo incorporelles	275 058,33	273 180,99			1877,34
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 081 259,69	651 020,99			430 238,70
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 081 259,69	651 020,99			430 238,70
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 519 898,25	6 697 684,23	124 882,13	0,00	697 331,89
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	29 915,66
--------------------------------	-----------

COMMUNE DE ROQUEMAURE - COMMUNE - CA - 2023

Montant des ICNE de l'exercice N-1	42 534,29
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-12 618,63

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	40 000,00	26 168,62	0,00	0,00	13 831,38
6419	Remboursements rémunérations personnel	40 000,00	26 168,62	0,00	0,00	13 831,38
70	Produits services, domaines et ventes div	350 610,00	426 624,20	7 219,55	0,00	-81 233,75
7022	Coupes de bois	210,00	216,00	0,00	0,00	-6,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	2 000,00	1 119,00	0,00	0,00	881,00
70312	Redevances funéraires	1 000,00	1 075,00	0,00	0,00	-75,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	4 200,00	1 632,43	2 490,00	0,00	77,57
70388	Autres redevances et recettes diverses	3 300,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00
7062	Redevances services à caractère culturel	3 500,00	3 073,00	0,00	0,00	427,00
70632	Redevances services à caractère loisir	13 000,00	15 363,00	0,00	0,00	-2 363,00
7066	Redevances services à caractère social	158 000,00	166 707,32	0,00	0,00	-8 707,32
7067	Redev. services périscolaires et enseign	108 000,00	119 697,34	0,00	0,00	-11 697,34
70688	Autres prestations de services	8 400,00	1 983,11	4 729,55	0,00	1 687,34
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 000,00	5 625,00	0,00	0,00	4 625,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	44 000,00	43 817,00	0,00	0,00	183,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	4 000,00	66 316,00	0,00	0,00	-62 316,00
73	Impôts et taxes	4 568 811,00	4 416 905,33	112 190,00	0,00	39 715,67
73111	Impôts directs locaux	2 590 631,00	2 624 796,00	0,00	0,00	-34 165,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	3 500,00	266,00	0,00	0,00	3 234,00
73211	Attribution de compensation	1 316 200,00	1 316 284,00	0,00	0,00	-84,00
73221	FNGIR	49 500,00	49 489,00	0,00	0,00	11,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	117 000,00	0,00	112 190,00	0,00	4 810,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
7336	Droits de place	16 500,00	11 833,55	0,00	0,00	4 666,45
7343	Taxes sur les pylônes électriques	24 200,00	25 200,00	0,00	0,00	-1 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	150 000,00	196 579,13	0,00	0,00	-46 579,13
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	13 500,00	14 444,28	0,00	0,00	-944,28
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	287 180,00	178 013,37	0,00	0,00	109 166,63
74	Dotations et participations	1 810 513,00	1 608 442,77	9 735,00	0,00	192 335,23
7411	Dotation forfaitaire	269 944,00	269 944,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	386 800,00	386 871,00	0,00	0,00	-71,00
74127	Dotation nationale de péréquation	28 700,00	28 772,00	0,00	0,00	-72,00
744	FCTVA	5 000,00	5 334,12	0,00	0,00	-334,12
74718	Autres participations Etat	45 000,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	0,00	-4 185,00	4 185,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	11 100,00	5 550,00	5 550,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	73 150,00	73 150,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	884 850,00	582 931,65	0,00	0,00	101 918,35
74834	État - Compens. exonéral° taxes foncière	190 000,00	190 090,00	0,00	0,00	-90,00
7484	Dotation de recensement	10 485,00	10 485,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	9 000,00	14 500,00	0,00	0,00	-5 500,00
7488	Autres attributions et participations	96 484,00	0,00	0,00	0,00	96 484,00
75	Autres produits de gestion courante	98 500,00	103 457,10	0,00	0,00	-4 957,10
752	Revenus des immeubles	91 500,00	94 887,10	0,00	0,00	-3 387,10
757	Redevances versées par fermiers, conces.	4 800,00	6 553,25	0,00	0,00	-1 753,25
75814	Redevances sur l'énergie hydraulique	2 200,00	2 035,69	0,00	0,00	164,31
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,06	0,00	0,00	-1,06
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		6 888 434,00	6 581 598,02	129 144,55	0,00	157 691,43
76	Produits financiers (b)	10,00	12,00	0,00	0,00	-2,00
7688	Autres	10,00	12,00	0,00	0,00	-2,00
77	Produits exceptionnels (c)	104 671,00	436 117,32	5 313,03	0,00	-336 759,35
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	39,70	0,00	0,00	-39,70
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	55,35	0,00	0,00	-55,35
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	377 840,00	0,00	0,00	-377 840,00
7788	Produits exceptionnels divers	104 671,00	58 182,27	5 313,03	0,00	41 175,70
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		6 973 115,00	7 017 727,34	134 457,58	0,00	-179 089,92
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	43 645,21	15 440,72			28 204,49
722	Immobilisations corporelles	40 000,00	11 795,51			28 204,49
777	Quote-part subv invest transf opère résul	3 645,21	3 645,21			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00

COMMUNE DE ROQUEMAURE - COMMUNE - CA - 2023

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	43 645,21	15 440,72			28 204,49
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	7 016 760,21	7 033 168,06	134 457,58	0,00	-180 865,43
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	503 138,04				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
122	Opération d'équipement n° 122 (2)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
124	Opération d'équipement n° 124 (2)	248 090,00	51 428,71	12 649,96	184 011,33
125	Opération d'équipement n° 125 (2)	481 917,28	155 517,91	21 015,10	305 384,27
128	Opération d'équipement n° 128 (2)	20 404,40	3 764,40	0,00	16 640,00
129	Opération d'équipement n° 129 (2)	370 989,31	162 420,06	21 409,35	187 159,90
131	Opération d'équipement n° 131 (2)	233 989,22	124 571,02	30 681,90	78 736,30
135	Opération d'équipement n° 135 (2)	234 988,82	59 158,65	14 534,39	161 295,78
136	Opération d'équipement n° 136 (2)	610 921,52	84 638,10	77 139,60	449 143,82
137	Opération d'équipement n° 137 (2)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
143	Opération d'équipement n° 143 (2)	40 499,80	14 148,41	0,00	26 351,39
152	Opération d'équipement n° 152 (2)	171 186,86	141 652,32	600,00	28 934,54
153	Opération d'équipement n° 153 (2)	3 607 515,19	1 018 574,00	1 321 222,84	1 267 718,35
154	Opération d'équipement n° 154 (2)	74 148,87	52 629,68	1 519,20	19 999,99
157	Opération d'équipement n° 157 (2)	22 222,49	0,00	12 222,49	10 000,00
158	Opération d'équipement n° 158 (2)	100 000,00	2 148,00	31 704,00	66 148,00
159	Opération d'équipement n° 159 (2)	1 000 000,00	24 388,20	5 371,80	970 240,00
160	Opération d'équipement n° 160 (2)	60 000,00	0,00	28 326,00	31 674,00
Total des dépenses d'équipement		7 326 873,76	1 895 039,46	1 578 396,63	3 853 437,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	665 937,31	625 251,99	0,00	40 685,32
1641	Emprunts en euros	664 937,31	624 451,99	0,00	40 485,32
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	800,00	0,00	200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	100,00	100,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	100,00	100,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		666 037,31	625 351,99	0,00	40 685,32
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 992 911,07	2 520 391,45	1 578 396,63	3 894 122,99
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	43 645,21	15 440,72		28 204,49
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	3 645,21	3 645,21		0,00
13911	Etat et établissements nationaux	952,00	952,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	380,03	380,03		0,00
13932	Sub. transferte résult. Amendes police	2 313,18	2 313,18		0,00
	Charges transférées (6)	40 000,00	11 795,51		28 204,49
21318	Autres bâtiments publics	0,00	11 795,51		-11 795,51
2313	Constructions	20 000,00	0,00		20 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	20 000,00	0,00		20 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		43 645,21	15 440,72		28 204,49
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		8 036 556,28	2 535 832,17	1 578 396,63	3 922 327,48
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

COMMUNE DE ROQUEMAURE - COMMUNE - CA - 2023

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 129 234,00	818 295,43	406 717,00	-95778,43
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	546 000,00	228 584,43	301 000,00	16415,57
1322	Subv. non transf. Régions	316 289,00	256 000,00	60 289,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	266 945,00	333 711,00	45 428,00	-112194,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
1332	Amendes de police transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 129 234,00	818 295,43	406 717,00	-95778,43
10	Dotations, fonds divers et réserves	986 600,00	1 217 455,66	0,00	-230 855,66
10222	FCTVA	236 600,00	392 886,32	0,00	-156 286,32
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	124 569,34	0,00	-74 569,34
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	700 000,00	700 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00
1385	Group. colé et coll. statut particulier	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	400,00	0,00	100,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	977 800,00		0,00	
Total des recettes financières		2 064 900,00	1 217 855,66	100 000,00	747 044,34
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 194 134,00	2 036 151,09	506 717,00	651 265,91
021	Virement de la sect° de fonctionnement	808 201,36			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	275 058,33	651 020,99		-375 962,66
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	205 908,32		-205 908,32
21318	Autres bâtiments publics	0,00	171 931,68		-171 931,68
2802	Frais liés à la réalisation des document	13 329,65	13 329,65		0,00
28031	Frais d'études	27 817,22	27 817,22		0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	12 909,91	12 909,91		0,00
28051	Concessions et droits similaires	7 048,26	7 048,26		0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	97,30	97,30		0,00
28152	Installations de voirie	1 009,14	567,00		442,14
281531	Réseaux d'adduction d'eau	450,00	450,00		0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	8 539,64	8 539,64		0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	3 150,81	3 150,81		0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	5 061,89	5 061,89		0,00
28182	Matériel de transport	49 053,08	49 053,08		0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	26 284,10	26 284,10		0,00
28184	Mobilier	10 070,63	10 070,63		0,00
28188	Autres immo. corporelles	110 236,70	108 801,50		1435,20
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 081 259,69	651 020,99		430 238,70
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00

COMMUNE DE ROQUEMAURE - COMMUNE - CA - 2023

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 081 259,69	851 020,99		430 238,70
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	4 275 393,69	2 687 172,08	506 717,00	1 081 504,61
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	3 761 162,59			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *R1 040 = DF 042*.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *D1 041 = R1 041*.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 122 (1)
LIBELLE : COLLEGIALE**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumulés réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES		20 000,00	A 0,00	0,00	20 000,00	B 1 061 388,30
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	43620,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	43620,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	102496,53
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	1944,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	94463,56
2168	Autres collections et oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	5695,97
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	393,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	915271,77
2313	Constructions	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	895861,32
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	19410,45

RECTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumulés réalisations (4)	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés		
TOTAL RECTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 366770,25	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	366770,25
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	199296,25
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	66423,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	101451,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-694 618,05

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 124 (1)
LIBELLE : URBA ET FONCIER**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		248 090,00	A 51 428,71	12 649,96	184 011,33	B 4 750 272,95
20	Immobilisations incorporelles	218 090,00	21 111,65	12 649,96	184 328,39	354 347,16
202	Frais réalisat° documents urbanisme	218 090,00	3 160,72	0,00	214 929,28	199 520,74
2031	Frais d'études	0,00	17 950,93	12 649,96	-30 600,89	154 826,42
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	30 317,06	0,00	-317,06	956 225,29
2111	Terrains nus	0,00	5 317,06	0,00	-5 317,06	84 339,22
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00
2115	Terrains bâtis	30 000,00	25 000,00	0,00	5 000,00	372 476,45
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	430,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	479 134,49
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	3 877,20
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	16 163,93
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	3 439 700,50
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	3 538,40
2315	Installat° matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	3 436 162,10

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 2 599 848,96
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	1 066 359,44
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	12 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	39 381,00
1321	Subv. non transf. Etat, établi. nationaux	0,00	0,00	0,00	70 422,90
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	94 768,29
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	602 672,25
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	214 600,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	19 600,00
1332	Amendes de police transférables	0,00	0,00	0,00	14 715,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	1 533 489,52
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	1 533 489,52
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-51 428,71	D - B	-2 150 423,99

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 125 (1)
LIBELLE : SERVICES TECHNIQUES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		481 917,28	A	155 517,91	21 015,10	305 384,27	B	3 235 844,99
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00			62 295,14
2031	Frais d'études	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00			81 991,22
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00			303,92
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	421 917,28	155 517,91	21 015,10	245 384,27			1 830 698,91
21311	Hôtel de ville	5 200,00	0,00	0,00	5 200,00			18 173,45
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00			26 704,25
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00			71 760,00
21318	Autres bâtiments publics	19 372,35	9 212,35	0,00	10 160,00			73 022,43
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00			4 843,20
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00			2 700,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00			8 300,77
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00			1 580,40
21568	Autres matériels, outillages incendie	45 000,00	1 791,80	6 720,00	36 488,20			86 331,27
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00			11 550,60
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00			17 643,06
2182	Matériel de transport	160 000,00	14 430,00	0,00	145 570,00			731 421,74
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00			2 213,80
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00			30 647,81
2188	Autres immobilisations corporelles	192 344,93	130 083,76	14 295,10	47 966,07			765 606,13
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00			1 342 650,94
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00			792 997,83
2315	Installat°, matériel et outillage techni	55 000,00	0,00	0,00	55 000,00			549 653,11

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	D	258 113,60
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	258 113,60
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 450,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	37 316,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	23 815,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	31 822,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	113 800,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	13 546,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	12 981,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	8 583,60
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-155 517,91	D - B	-2 977 531,39

COMMUNE DE ROQUEMAURE - COMMUNE - CA - 2023

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 128 (1)
LIBELLE : TX & EQUIPT AFFAIRES SOCIALES**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumulés réalisations (4)		
DEPENSES		20 404,40	A	3 764,40	0,00	16 640,00	B	152932,96
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			1750,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00			1750,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	4 804,40	3 764,40	0,00	1 040,00			62529,77
21318	Autres bâtiments publics	3 000,00	3 384,00	0,00	-384,00			11244,19
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00			700,94
2183	Matériel de bureau et informatique	404,40	380,40	0,00	24,00			21544,68
2184	Mobilier	900,00	0,00	0,00	900,00			12938,20
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00	0,00	0,00	500,00			16101,76
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	15 600,00	0,00	0,00	15 600,00			88653,19
2313	Constructions	15 600,00	0,00	0,00	15 600,00			52255,32
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00			36397,87

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumulés réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	D	33045,10
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		33045,10
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00		946,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00		271,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00		8000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00		1119,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00		22709,10
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-3 764,40	D - B	-119 887,86

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 129 (1)
LIBELLE : EQUIPT & TRX SCOLAIRE & MEDIATHE**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumulés réalisations (4)
DEPENSES		370 989,31	A 162 420,06	21 409,35	187 159,90	B 1 121 311,97
20	Immobilisations incorporelles	25 856,00	14 202,00	0,00	11 654,00	53 949,87
2031	Frais d'études	20 856,00	14 202,00	0,00	6 654,00	30 414,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	109,36
2051	Concessions, droits similaires	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	23 426,51
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	194 323,31	148 218,06	21 409,35	24 695,90	719 346,73
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	32 956,00
21312	Bâtiments scolaires	110 026,02	75 609,19	1 651,20	32 765,63	207 292,50
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	10 008,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	1 903,20	0,00	-1 903,20	1 903,20
21534	Réseaux d'électrification	9 902,88	9 902,88	0,00	0,00	42 002,74
21538	Autres réseaux	15 772,80	15 772,80	0,00	0,00	15 772,80
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	2 285,67
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 090,80	0,00	-1 090,80	115 853,70
2184	Mobilier	9 880,00	4 217,03	16 231,31	-10 568,34	66 081,97
2188	Autres immobilisations corporelles	48 741,61	39 722,16	3 526,84	5 492,61	225 188,15
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	150 810,00	0,00	0,00	150 810,00	348 515,37
2313	Constructions	150 810,00	0,00	0,00	150 810,00	237 367,39
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	111 147,98

RECTES (répartition) (Pour information)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire
		Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumulés réalisations (4)
TOTAL RECTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 55 256,03
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	55 256,03
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	8 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	1 144,03
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	33 770,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	12 342,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-162 420,06	D - B	-1 066 555,94

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 131 (1)
LIBELLE : TX & EQUIPT ASSOCIA. ET SPORTS**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumulés réalisations (4)
DEPENSES		233 989,22	A 124 571,02	30 681,90	78 736,30	B 1 128 618,96
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	12 162,52
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	11 784,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	378,52
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	201 229,22	124 571,02	30 681,90	45 976,30	731 124,32
2128	Autres agencements et aménagements	26 398,20	22 798,20	12 011,52	-8 411,52	114 327,36
21318	Autres bâtiments publics	117 240,00	33 783,60	0,00	83 456,40	239 066,86
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	6 936,00
21534	Réseaux d'électrification	3 780,00	3 780,00	0,00	0,00	17 685,04
2158	Autres inst. matériel, outill. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 022,19
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
2184	Mobilier	401,57	850,57	0,00	-449,00	4 489,95
2188	Autres immobilisations corporelles	53 409,45	63 358,65	18 670,38	-28 619,58	339 196,92
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	32 760,00	0,00	0,00	32 760,00	385 132,12
2313	Constructions	32 760,00	0,00	0,00	32 760,00	232 566,42
2315	Installat ⁿ , matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	152 665,70

RECTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumulés réalisations (4)
TOTAL RECTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 56 663,25
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	56 663,25
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	4 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	52 663,25
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-124 571,02	D - B	-1 071 955,71

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 135 (1)
LIBELLE : AFFAIRES GENERALES ET SECURITE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		234 988,82	A 59 158,65	14 534,39	161 295,78	B 482 109,04
20	Immobilisations incorporelles	48 912,00	7 297,16	2 750,00	38 864,84	54 896,41
2033	Frais d'insertion	0,00	385,16	0,00	-385,16	385,16
2051	Concessions, droits similaires	48 912,00	6 912,00	2 750,00	39 250,00	54 511,25
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	186 076,82	51 861,49	11 784,39	122 430,94	380 872,03
21318	Autres bâtiments publics	8 000,00	0,00	670,63	7 329,37	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	27 134,40	0,00	-27 134,40	27 134,40
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	53 677,28
2183	Matériel de bureau et informatique	157 277,80	5 261,35	11 113,76	140 902,69	143 392,82
2184	Mobilier	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	46 795,59
2188	Autres immobilisations corporelles	17 799,02	19 465,74	0,00	-1 666,72	106 072,14
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	46 340,60
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	5 401,04
2315	Installat ⁿ , matériel et outillage techn	0,00	0,00	0,00	0,00	40 939,56

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 15 396,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	15 396,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	1 250,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	500,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	13 646,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-59 158,65	D - B	-466 713,04

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 136 (1)
LIBELLE : OPERATIONS DE VOIRIE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES		610 921,52	A 84 638,10	77 139,60	449 143,82	B 3 006 987,83
20	Immobilisations incorporelles	11 545,00	8 538,82	8 940,00	-5 933,82	18 641,07
2031	Frais d'études	11 545,00	8 160,00	8 940,00	-5 555,00	17 306,48
2033	Frais d'insertion	0,00	378,82	0,00	-378,82	1 334,59
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
21	Immobilisations corporelles	24 644,80	28 878,68	2 928,00	-7 161,88	153 638,63
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	35 463,44
2152	Installations de voirie	12 000,00	10 800,00	0,00	1 200,00	28 002,05
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	10 162,80
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	34 993,28
21534	Réseaux d'électrification	12 644,80	18 078,68	2 928,00	-8 361,88	34 464,34
2158	Autres inst., matériel, outif. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	5 811,92
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	4 750,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	574 731,72	47 220,60	65 271,60	462 239,52	2 831 808,13
2315	Installat°, matériel et outillage techni	574 731,72	47 220,60	65 271,60	462 239,52	2 831 808,13

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	6 289,00	C 0,00	6 289,00	0,00	D 342 383,03	
13	Subventions d'investissement	6 289,00	0,00	6 289,00	0,00	342 383,03
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	84 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	6 289,00	0,00	6 289,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	159 450,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	62 130,73
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	23 603,80
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	12 998,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-84 638,10	D - B	-2 664 204,80

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 137 (1)
LIBELLE : GENDARMERIE**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		30 000,00	A	0,00	0,00	30 000,00	B	5 987 260,48
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			548 292,28
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00			449 097,66
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00			35 306,12
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00			16 217,50
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00			23 881,30
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00			23 249,70
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			540,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00			5 438 968,20
2313	Constructions	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00			37 398,24
237	Avances versées commandes immo. corpo.	0,00	0,00	0,00	0,00			5 401 571,96

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	D	584 630,56
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	82 620,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	82 620,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 110,56
2132	Immeubles de rapport	0,00	0,00	0,00	0,00	2 110,56
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C - A	0,00	D - B	-5 402 629,92

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 143 (1)
LIBELLE : POLE PETITE ENFANCE**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumulés réalisations (4)
DEPENSES		40 499,80	A 14 148,41	0,00	26 351,39	B 1 817 854,69
20	Immobilisations incorporelles	10 000,80	10 000,80	0,00	0,00	12 400,80
2051	Concessions, droits similaires	10 000,80	10 000,80	0,00	0,00	12 400,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 569,00	4 147,61	0,00	16 421,39	28 160,23
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	4 168,50
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	14 142,70
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	2 703,41
2183	Matériel de bureau et informatique	660,00	276,00	0,00	384,00	2 569,00
2184	Mobilier	1 030,00	0,00	0,00	1 030,00	9 150,45
2188	Autres immobilisations corporelles	18 879,00	3 871,61	0,00	15 007,39	16 675,17
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 930,00	0,00	0,00	9 930,00	1 523 793,66
2313	Constructions	9 930,00	0,00	0,00	9 930,00	1 523 793,66

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumulés réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 1 256 102,92
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	1 256 102,92
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00	10 000,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	760,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	552 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	168 478,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	91 300,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	433 164,92
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C - A	-14 148,41	D - B	-561 061,77

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 152 (1)
LIBELLE : ANCIEN LAVOIR - MAISON MEDICALE**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		171 186,86	A 141 652,32	600,00	28 934,54	B 1 096 578,79
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	812,27
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	876,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	136,27
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 594,04	0,00	-1 594,04	4186,04
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	3656,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 594,04	0,00	-1 594,04	1930,04
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	171 186,86	140 058,28	600,00	30 528,58	1 082180,48
2313	Constructions	171 186,86	140 058,28	600,00	30 528,58	1 050708,23
2315	Installat ⁿ , matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	27996,25
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	4176,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	557 892,00	C 496 048,43	45 428,00	16 415,57	D 496 048,43	
13	Subventions d'investissement	557 892,00	496 048,43	45 428,00	16 415,57	496 048,43
1321	Subv. non transf. Etat, établi. nationaux	245 000,00	228 584,43	0,00	16 415,57	228 584,43
1322	Subv. non transf. Régions	130 000,00	130 000,00	0,00	0,00	130 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	182 892,00	137 464,00	45 428,00	0,00	137 464,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	354 396,11	D - B	-600 630,36

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 153 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT BD NATIONAL CENTRE VILLE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES		3 607 515,19	A 1 018 574,00	1 321 222,84	1 267 718,35	B 1 268 932,14
20	Immobilisations incorporelles	20 348,00	18 780,84	10 305,60	-8 738,44	86 651,07
2031	Frais d'études	19 348,00	18 410,40	10 305,60	-9 368,00	85 800,40
2033	Frais d'insertion	1 000,00	370,44	0,00	629,56	770,67
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 116,38	3 360,00	-6 476,38	3116,38
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	3 116,38	3 360,00	-6 476,38	3116,38
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 587 167,19	996 676,78	1 307 557,24	1 282 933,17	1 179 164,69
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 587 167,19	996 676,78	1 307 557,24	1 282 933,17	1 179 164,69

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 84 490,00	0,00	-84 490,00	D 108 490,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	84 490,00	0,00	-84 490,00	108 490,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	84 490,00	0,00	-84 490,00	84 490,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Soide du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-934 084,00	D - B	-1 160 422,14

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 154 (1)
LIBELLE : RENOVATION GYMNASE**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES		74 148,87	A 52 629,68	1 519,20	19 999,99	B 1 170 911,29
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	70,58
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	70,58
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 136,91
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 512,91
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	324,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	74 148,87	52 629,68	1 519,20	19 999,99	1 169 003,80
2313	Constructions	74 148,87	52 629,68	1 519,20	19 999,99	1 169 003,80

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés		
TOTAL RECETTES AFFECTEES	565 053,00	C 237 757,00	355 000,00	-27 704,00	D 276 000,00	
13	Subventions d'investissement	565 053,00	237 757,00	355 000,00	-27 704,00	276 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	301 000,00	0,00	301 000,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	180 000,00	126 000,00	54 000,00	0,00	126 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	84 053,00	111 757,00	0,00	-27 704,00	150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	185 127,32	D - B	-894 911,29

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 157 (1)
LIBELLE : ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumulés réalisations (4)		
DEPENSES		22 222,49	A	0,00	12 222,49	10 000,00	E	9865,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	17 922,49		0,00	12 222,49	5 700,00		9865,00
2188	Autres immobilisations corporelles	17 922,49		0,00	12 222,49	5 700,00		9865,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	4 300,00		0,00	0,00	4 300,00		0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 300,00		0,00	0,00	4 300,00		0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire			
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)			
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	-9 865,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 158 (1)
LIBELLE : CASERNE POMPIERS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES		100 000,00	A 2 148,00	31 704,00	66 148,00	B 4 452,00
20	Immobilisations incorporelles	32 500,00	0,00	31 704,00	796,00	2 304,00
2031	Frais d'études	32 500,00	0,00	31 704,00	796,00	2 304,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 300,00	2 148,00	0,00	2 152,00	2 148,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 300,00	2 148,00	0,00	2 152,00	2 148,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	63 200,00	0,00	0,00	63 200,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	63 200,00	0,00	0,00	63 200,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes - Dépenses	C - A	-2 148,00	D - B	-4 452,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 159 (1)
LIBELLE : RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE ELEMENTAIRE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
DEPENSES		1 000 000,00	A 24 388,20	5 371,80	970 240,00	B 24 388,20
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	24 388,20	5 371,80	70 240,00	24 388,20
2031	Frais d'études	100 000,00	24 388,20	5 371,80	70 240,00	24 388,20
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	900 000,00	0,00	0,00	900 000,00	0,00
2313	Constructions	900 000,00	0,00	0,00	900 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-24 388,20	D - B	-24 388,20

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 160 (1)
LIBELLE : POLE ECHANGE MULTIMODAL**

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		60 000,00	A 0,00	28 326,00	31 674,00	B 0,00
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	0,00	28 326,00	1 674,00	0,00
2031	Frais d'études	30 000,00	0,00	28 326,00	1 674,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	0,00	D - B	0,00

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
						Type de taux (12)	Index (13)				Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		7 253 918,66				624 451,99	126 166,09	0,00	29 915,66	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 253 918,66				624 451,99	126 166,09	0,00	29 915,66	
08008776/0170UP010PR		0,00	A-1	94 355,78	3,25	F		3,065	45 087,28	4 266,95	0,00	2 301,80
1115		0,00	A-1	884 922,28	25,83	F		1,106	29 245,19	9 935,49	0,00	2 406,20
1325		0,00	A-1	1 073 747,51	26,08	F		1,279	34 256,47	13 908,93	0,00	2 878,84
195		0,00	A-1	275 736,83	7,83	F		0,980	32 981,10	2 889,66	0,00	634,77
4300148		0,00	A-1	2 801 145,22	27,33	F		1,137	80 215,70	29 960,26	0,00	7 184,95
5270448/1314486		0,00	A-1	24 970,35	0,33	F		4,517	24 065,47	1 843,75	0,00	586,87
710		0,00	A-1	436 567,92	24,83	F		2,082	13 214,32	9 186,12	0,00	2 078,49
8269872		0,00	A-1	66 446,04	4,00	F		4,380	14 906,22	3 563,23	0,00	48,51
867		0,00	A-1	388 640,70	15,00	F		1,510	22 942,36	6 033,00	0,00	161,61
A1708128000		0,00	A-1	0,00	0,00	F		4,736	240 109,23	12 804,91	0,00	0,00
AFL140		0,00	A-1	373 545,99	17,33	F		1,878	17 895,91	7 166,09	0,00	1 546,06
MON501924EUR		0,00	A-1	638 193,26	11,08	F		2,650	46 893,34	17 844,58	0,00	8 455,27
MON523377EUR		0,00	A-1	395 706,78	15,08	F		1,661	22 639,40	6 763,12	0,00	1 632,29
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de frage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE ROQUEMAURE - COMMUNE - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couvertures éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		7 253 918,86					624 451,99	126 166,09	0,00	29 915,66

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Repartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 26 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		668 582,52	628 097,20
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		664 937,31	624 451,99
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	664 937,31	624 451,99
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		3 645,21	3 645,21
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	3 645,21	3 645,21
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	628 097,20	1 578 396,63	0,00	2 206 493,83

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 445 659,69	III 790 636,65
Ressources propres externes de l'année (a)		386 600,00	517 455,66
10222	FCTVA	236 600,00	392 886,32
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	124 569,34
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent ^o invest. non transf.	100 000,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		2 059 059,69	273 180,99
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des documents	13 329,65	13 329,65
28031	Frais d'études	27 817,22	27 817,22
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat ^o	12 909,91	12 909,91
28051	Concessions et droits similaires	7 048,26	7 048,26
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	97,30	97,30
28152	Installations de voirie	1 009,14	567,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	450,00	450,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	8 539,64	8 539,64
281578	Autre matériel et outillage de voirie	3 150,81	3 150,81
28158	Autres installat ^o , matériel et outillage	5 061,89	5 061,89
28182	Matériel de transport	49 053,08	49 053,08
28183	Matériel de bureau et informatique	26 284,10	26 284,10
28184	Mobilier	10 070,63	10 070,63
28188	Autres immo. corporelles	110 236,70	108 801,50
29...	Prov. pour dépréciat ^o immobilisations		
39...	Prov. dépréciat ^o des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	977 800,00	0,00
021	Virement de la sect ^o de fonctionnement	806 201,36	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	790 636,65	506 717,00	3 761 162,59	700 000,00	5 758 516,24

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 206 493,83
Ressources propres disponibles	IV	5 758 516,24

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	7 057 279,00	7,91	41,69	0,00	2 942 180,00	7,91
TFPNB	189 847,00	8,36	83,28	0,00	158 105,00	8,36
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.	1 117 637,00	1,22	12,99	0,00	145 181,00	1,22
TOTAL	8 364 763,00	24,56			3 245 466,00	12,99

NOTE SYNTHETIQUE
CA 2023 BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT /SOLDE
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Fonctionnement	6 822 566,36 €	7 167 625,64 €	+ 345 059,28 €
Investissement	2 535 832,17 €	2 687 172,08 €	+ 151 339,91 €
RESULTAT DE CLOTURE			
Résultat de fonctionnement n-1		503 138,04 €	+ 848 197,32 €
Résultat d'investissement n-1		3 761 162,59 €	+ 3 912 502,50 €

Reste à réaliser :

Dépenses : 1 578 396,63 €

Recettes : 506 717,00 €

Le bilan global des investissements avec restes à réaliser = **- 1 071 679,63 €**

Le résultat global d'investissement s'élève à **+ 2 840 822,87 €** (soit 3 912 502,50 € - 1 071 679,63 €)

Section de fonctionnement :

Total dépenses : 6 822 566,36 € (Pour rappel BP 2023 : 7 519 898,25 €)

Chapitre 011 - Charge à caractère général : 1 560 708,04 € soit 22,88 % du total.

Les charges de fonctionnement concernent l'eau, les combustibles, le carburant, l'alimentation, l'entretien des biens mobiliers et immobiliers, les frais de réception, les fêtes et cérémonies...

Les principaux articles réalisés en 2023 sont les suivants :

Article 60612	Electricité	221 660,33 €	Soit 14,20 %
Article 60621	Combustibles	115 249,36 €	Soit 7,38 %
Article 60623	Alimentation	87 298,00 €	Soit 5,59 %
Article 611	Prestations de services	64 031,16 €	Soit 4,10 %
Article 6156	Maintenance	95 999,97 €	Soit 6,15 %
Article 6188	Autres frais divers (Prestataires : sorties pour le centre de loisirs, La Récré et l'espace jeune)	81 741,04 €	Soit 5,24%
Article 6232	Fêtes et cérémonies	95 854,06 €	Soit 6,14 %

Chapitre 012 – Charge de personnel : 3 660 245,61 € soit 53,65 % du total. En hausse par rapport à 2022 soit 3 527 460, 11 €.

Chapitre 014 – Atténuations de produits : 172 709,00 € soit 2,53 % du total. En hausse par rapport à 2022 (60 430,00 €).

Le FPIC en 2023 s'élève à 31 543 € contre 33 542 € en 2022.

Reversement article 55 de la loi SRU : la différence entre les années 2022 et 2023 s'explique par le prélèvement SRU en 2022 pour un montant de 19 140 € contre 90 981 € en 2023 soit + 71 751 €.

En outre, nous avons été contraints de rembourser le filet de sécurité de l'Etat pour un montant de 41 312 € ; la commune n'entrant plus dans les fourchettes caudines de critères de l'Etat.

Chapitre 042 – Amortissement : 65 1 020,99 € soit 9,54 % du total.

Variation liée à des écritures comptables, que l'on retrouve en recettes d'investissement.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 569 316,92 € soit 8,34 % du total.

Ce chapitre concerne le montant des indemnités des élus, la subvention au CCAS (87 800 €), aux associations et le du SDIS (237 638,70€).

Chapitre 66 – Charges financières : 126 677,25 €.

En 2023 le montant des intérêts de la dette s'élève à 126 166,09 €.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 81 888,55 €

Les montants constatés sur ce chapitre concernent essentiellement l'annulation du produit correspondant à la recette générée en 2022 sur le filet de sécurité (41 312 €) ainsi que le solde de l'opération de la Gendarmerie versé à la SEGARD (34 502,76 €).

Total Recettes : 7 167 625,64 € (dont 15 440,72 € d'écritures d'ordre travaux en régie et l'excédent reporté 503 138,04 €)

(Pour rappel en 2022 : 7 106 149,71€)

Les principales recettes sont les suivantes :

Chapitre 013 – Atténuations de charges : 26 168,02 € soit 0,37 %.

Ce montant concerne les remboursements des Indemnités journalières (article 6419)

Chapitre 70 – Produits des services, domaines et ventes : 433 843,75 € soit 6,05 %. En 2022 : 338 704,58 €.

Les produits de services correspondent essentiellement aux recettes générées par les concessions, les vacations funéraires, l'occupation du domaine public, le centre de loisirs, la crèche, la cantine, les locations de la salle des fêtes, les jardins familiaux, la mise à disposition de personnel au CCAS...

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 4 529 095,33 € soit 63,19 %. En hausse par rapport à 2022 (4 408 952,65 €).

Les taux d'imposition locaux ont été maintenus en 2023 :

- ✓ Taxe foncière bâti : 17,04 % + taux départemental 24,65% soit 41,69 %
- ✓ Taxe foncière non bâti : 83,28 %

73 111 Taxes foncières et d'habitation : 2 624 796,00 €

73 211 Attributions de compensation : 1 316 284,00 €

73223 Fond de péréquation des ressources communale et intercommunale 112 190,00 €

Chapitre 74 – Dotations et participations : 1 618 177,77 € soit 22,58 % (pour info en 2022 : 1 664 271,36 €).

Ce chapitre regroupe la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation, le FCTVA, les subventions de fonctionnement (France services, relais emploi, LAEP), la crèche, centre de loisirs, relais assistantes maternelles, conseiller numérique), les compensations de l'état au titre des exonérations des taxes foncières, dotations pour les titres sécurisés.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (Revenus des immeubles) : 103 457,10 €

Perception des loyers, redevance GONTERO Granulats, redevance hydraulique.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 441 430,35 € (dont 377 840,00 € produits des cessions d'immobilisations)

Section d'Investissement :

Dépenses 2 535 832,17 € (dont 15 440,72 € d'écritures d'ordre travaux en régie)

Article 1641 Capital des emprunts remboursés : 624 451,99 €

Les principales dépenses d'investissements réalisées durant l'exercice 2023 concernent les opérations suivantes :

OPERATIONS	RAR	CA 2023
124 - URBA ET FONCIER	12 649.96 €	51 428.71 €
125 - SERVICES TECHNIQUES	21 015.10 €	155 517.91 €
128 - TX & EQUIPT AFFAIRES SOCIALES	0.00 €	3 764.40 €
129 - EQUIPT & TRX SCOLAIRE & MEDIATHE	21 409.35 €	162 420.06 €
131 - TX & EQUIPT ASSOCIA. ET SPORTS	30 681.90 €	124 571.02 €
135 - AFFAIRES GENERALES ET SECURITE	14 534.39 €	59 158.65 €
136 - OPERATIONS DE VOIRIE	77 139.60 €	84 638.10 €
143 - POLE PETITE ENFANCE	0.00 €	14 148.41 €
152 - ANCIEN LAVOIR - MAISON MEDICALE	600.00 €	141 652.32 €
153 - AMENAGEMENT BD NATIONAL CENTRE VILLE	1 321 222.84 €	1 018 923.93 €
154 - RENOVATION GYMNASSE	1 519.20 €	52 629.68 €
157 - ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE	12 222.49 €	0.00 €
158 - CASERNE POMPIERS	31 704.00 €	2 148.00 €
159 - RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE ELEMENTAIRE	5 371.80 €	24 388.20 €
160 - POLE ECHANGE MULTIMODAL	28 326.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL	1 578 396.63 €	1 895 039.46€

Recettes 2 687 172,08 €

Les RAR en recettes s'élèvent à 506 717,00 €

Les principales recettes concernent les chapitres suivants :

Chapitre 040 Amortissements des immobilisations : 651 020,99 €

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves :

- **Article 10222** Récupération TVA (FCTVA) : 392 886,32 €
- **Article 10226** Taxe d'aménagement : 124 569,34 €
- **Article 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés)** : 700 000,00 €

Les subventions reçues de l'Etat, de la région et du Département s'élèvent à 818 295,43 € suivant l'état présenté ci-dessous :

	Montants versés en 2023
Etat	228 584.43 €
Opération 152 : Maison Médicale	228 584.43 €
Région	256 000.00 €
Opération 152 : Maison Médicale	130 000.00 €
Opération 154 : Rénovation du gymnase	126 000.00 €
Département	333 711.00 €
Opération 152 : Maison Médicale	137 464.00 €
Opération 153 : Boulevard National	84 490.00 €
Opération 154 : Rénovation du gymnase	111 757.00 €
TOTAL GENERAL	818 295.43 €

DOSSIER N°3		FINANCES
BUDGET PRIMITIF 2024		
Rapporteur :	Philippe INDERBITZIN	

Le Budget Primitif 2024 du budget général est présenté par chapitres et articles.

Il est rappelé que le budget est voté par chapitres et en investissement, par opérations.

Il s'établit comme suit :

CHAPITRES	CA 2023	BP 2024
 FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
002-Résultat de fonctionnement reporté	0	0
011- Charges à caractère général	1 560 708,04	1 741 955
012- Charges de personnel et frais assimilés	3 660 245,61	3 989 767
014 - Atténuations de produits	172 709	134 964
022 - Dépenses imprévues	0	0
023- Virement à la section d'investissement	0	609 419
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections-amortissements	651 020,99	268 331
65 - Autres charges de gestion courante	569 316,92	616 050
66 - charges financières	126 677,25	132 800
67 - charges exceptionnelles	81 888,55	15 500
68 – Dotation aux amortissements	0	10 000
RECETTES		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 440,72	20 700
002 - Résultat de fonctionnement reporté	503 138,04	848 197,32
013 - Atténuations de charges	26 168,62	30 000
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	433 843,75	381 510,68
73 - Impôts et taxes	4 529 095,33	4 383 418
74 - Dotations et participations	1 618 177,77	1 745 450
75 - Autres produits de gestion courante	103 457,10	99 500
76 - Produits financiers	12	10
77 - Produits exceptionnels	441 430,35	10 000
Résultat de fonctionnement	848 197,32	

 INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	0
020 - Dépenses imprévues	0	0
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	15 440,72	20 700
041 - Opérations patrimoniales	0	61 600
16 - Emprunts et dettes assimilées	625 251,99	392 699,37
26 – Participations et créances rattachées à des participations	100	2 500
122- COLLEGIALE	0	3 700
124 - URBA ET FONCIER	51 428,71	32 649,96
125 - SERVICE TECHNIQUE	155 517,91	532 473,10
128 – TRAVAUX ET EQUIPEMENTS AFFAIRES SOCIALES	3 764,40	11 500
129 - EQUIP TX SCO MEDIATHEQUE ALSH	162 420,06	199 673,35
131 - TRX EQUIPTS ASSOC ET SPORT	124 571,02	298 529,90

135 - AFFAIRES GENERALES	59 158,65	264 534,39
136 - VOIRIE	84 638,10	379 411,60
143 - POLE PETITE ENFANCE	14 148,41	33 390
152- MAISON DE SANTE	141 652,32	600
153 - AMENAGT BD NATIONAL CENTRE VILLE	1 018 574	1 528 262,84
154- GYMNASSE	52 629,68	1 519,20
157 - ENV ET PATRIMOINE	0	22 222,49
158 - CASERNE POMPIERS	2 148	81 704
159 - RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE ELEM	24 388,20	1 300 758,80
160 - PEM	0	78 326
161 – PONT DE MIEMART		190 000
162 – RUE BAUL BERT VICTOR HUGO		600 000
20 - Immobilisations incorporelles	0	0
204 - Subventions d'équipement versées	0	0
21 - Immobilisations corporelles	0	0
23 - Immobilisations en cours	0	0
RECETTES		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 761 162,59	3 912 502,50
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	651 020,99	268 331
041 - Opérations patrimoniales	0	61 600
10 - Dotations, fonds divers et réserves	517 455,66	385 000
1068-Excedents de fonctionnement capitalisé	700 000	0
13 - Subventions d'investissement	0	123 500
16 - Emprunts et dettes assimilées	400	0
20 - Immobilisations incorporelles	0	0
21 - Immobilisations corporelles	0	0
23 - Immobilisations en cours	0	0
021 - Virement de la section de fonctionnement	0	609 419
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0	0
27 - Autres immobilisations financières	0	0
136 – OPÉRATIONS DE VOIRIE	0	6 289
152 – ANCIENS LAVOIRS	496 048,43	45 428
153 – AMÉNAGEMENT DU BD NATIONAL	84 490	269 685,50
154 – RÉNOVATION DU GYMNASSE	237 757	355 000
Résultat d'investissement	3 912 502,50	

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le budget primitif 2024 joint, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- ◆ Section de fonctionnement 7 518 786 €
- ◆ Section d'investissement 6 036 755 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 458 358,37	1 617 535,50
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 578 396,63	506 717,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	3 912 502,50
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	6 036 755,00	6 036 755,00
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	7 518 786,00	6 670 588,68
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	848 197,32
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	7 518 786,00	7 518 786,00
		+	+
	TOTAL DU BUDGET (4)	13 555 541,00	13 555 541,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	502 251,80	100 047,36	558 500,00	558 500,00	658 547,36
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 105 787,32	103 401,23	959 260,00	959 260,00	1 062 661,23
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	5 718 834,64	1 374 948,04	2 463 099,00	2 463 099,00	3 838 047,04
Total des dépenses d'équipement		7 326 873,76	1 578 396,63	3 980 859,00	3 980 859,00	5 559 255,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	665 937,31	0,00	392 699,37	392 699,37	392 699,37
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	100,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		666 037,31	0,00	395 199,37	395 199,37	395 199,37
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		7 992 911,07	1 578 396,63	4 376 058,37	4 376 058,37	5 954 455,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	43 645,21		20 700,00	20 700,00	20 700,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		61 600,00	61 600,00	61 600,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		43 645,21		82 300,00	82 300,00	82 300,00

TOTAL	8 036 556,28	1 578 396,63	4 458 358,37	4 458 358,37	6 036 755,00
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 036 755,00
---	---------------------

(1) Voir état IB pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 129 234,00	406 717,00	269 685,50	269 685,50	676 402,50
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 129 234,00	406 717,00	269 685,50	269 685,50	676 402,50
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	286 600,00	0,00	385 000,00	385 000,00	385 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	100 000,00	100 000,00	23 500,00	23 500,00	123 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	977 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 064 900,00	100 000,00	408 500,00	408 500,00	508 500,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 194 134,00	506 717,00	678 185,50	678 185,50	1 184 902,50

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	806 201,36		609 419,00	609 419,00	609 419,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	275 058,33		268 331,00	268 331,00	268 331,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		61 600,00	61 600,00	61 600,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 081 259,69		939 350,00	939 350,00	939 350,00

TOTAL	4 275 393,69	506 717,00	1 617 535,50	1 617 535,50	2 124 252,50
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	3 912 502,50
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 036 755,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	857 050,00
--	-------------------

(1) Voir état-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors restes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 15, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 028 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

règlementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 755 460,00	0,00	1 741 955,00	1 741 955,00	1 741 955,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 695 750,00	0,00	3 989 767,00	3 989 767,00	3 989 767,00
014	Atténuations de produits	176 200,00	0,00	134 964,00	134 964,00	134 964,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	660 600,00	0,00	616 050,00	616 050,00	616 050,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 288 010,00	0,00	6 482 736,00	6 482 736,00	6 482 736,00
66	Charges financières	150 128,56	0,00	132 800,00	132 800,00	132 800,00
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	15 500,00	15 500,00	15 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 438 638,56	0,00	6 641 036,00	6 641 036,00	6 641 036,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	806 201,36	0,00	609 419,00	609 419,00	609 419,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	275 058,33	0,00	268 331,00	268 331,00	268 331,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 081 259,69	0,00	877 750,00	877 750,00	877 750,00

TOTAL	7 519 898,25	0,00	7 518 786,00	7 518 786,00	7 518 786,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 518 786,00
--	---------------------

(1) Voir état-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	40 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	350 610,00	0,00	381 510,00	381 510,00	381 510,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 482 700,00	0,00	1 479 848,00	1 479 848,00	1 479 848,00
731	Fiscalité locale	3 086 111,00	0,00	2 903 570,00	2 903 570,00	2 903 570,00
74	Dotations et participations (3)	1 610 513,00	0,00	1 745 450,00	1 745 450,00	1 745 450,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	203 171,00	0,00	99 500,00	99 500,00	99 500,00
Total des recettes de gestion courante		6 973 105,00	0,00	6 639 878,00	6 639 878,00	6 639 878,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	10 000,68	10 000,68	10 000,68
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 973 115,00	0,00	6 649 888,68	6 649 888,68	6 649 888,68

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	43 645,21	0,00	20 700,00	20 700,00	20 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		43 645,21	0,00	20 700,00	20 700,00	20 700,00

TOTAL	7 016 760,21	0,00	6 670 588,68	6 670 588,68	6 670 588,68
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	848 197,32
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 518 786,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	857 050,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 021 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	700,00	700,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	392 699,37	0,00	392 699,37
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	5 559 255,63		5 559 255,63
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	1 600,00	1 600,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	80 000,00	80 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	2 500,00	0,00	2 500,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	5 954 455,00	82 300,00	6 036 755,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 036 755,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	1 741 955,00		1 741 955,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	3 989 767,00		3 989 767,00
014 Atténuations de produits	134 964,00		134 964,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	616 050,00	0,00	616 050,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	132 800,00	0,00	132 800,00
67 Charges spécifiques (9)	15 500,00	0,00	15 500,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	10 000,00	268 331,00	278 331,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		609 419,00	609 419,00
Dépenses de fonctionnement – Total	6 641 036,00	877 750,00	7 518 786,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 518 786,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

COMMUNE DE ROQUEMAURE - COMMUNE - BP - 2024

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	385 000,00	0,00	385 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	799 902,50	0,00	799 902,50
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	60 000,00	60 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	1 600,00	1 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		268 331,00	268 331,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		609 419,00	609 419,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 184 902,50	939 350,00	2 124 252,50

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	3 912 502,50
--	---------------------

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 036 755,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	30 000,00		30 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	381 510,00		381 510,00
71	Production stockées (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 479 848,00		1 479 848,00
731	Fiscalité locale	2 903 570,00		2 903 570,00
74	Dotations et participations (8)	1 745 450,00		1 745 450,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	99 500,00	0,00	99 500,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00
77	Produits spécifiques (8)	10 000,68	700,00	10 700,68
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 649 888,68	20 700,00	6 670 588,68

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	848 197,32
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 518 786,00
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		8 036 556,28	1 578 396,63	0,00	4 458 358,37	4 458 358,37	0,00	4 458 358,37	III = I + II
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	7 326 873,76	1 578 396,63	0,00	3 980 859,00	3 980 859,00	0,00	3 980 859,00	5 559 255,63
Total des dépenses d'équipement		7 326 873,76	1 578 396,63	0,00	3 980 859,00	3 980 859,00	0,00	3 980 859,00	5 559 255,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	665 937,31	0,00		392 699,37	392 699,37		392 699,37	392 699,37
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	100,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		666 037,31	0,00	0,00	395 199,37	395 199,37	0,00	395 199,37	395 199,37
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		7 992 911,07	1 578 396,63	0,00	4 376 058,37	4 376 058,37	0,00	4 376 058,37	5 954 455,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	43 645,21			20 700,00	20 700,00		20 700,00	20 700,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			61 600,00	61 600,00		61 600,00	61 600,00
Total des dépenses d'ordre		43 645,21			82 300,00	82 300,00		82 300,00	82 300,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	6 036 755,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

COMMUNE DE ROQUEMAURE - COMMUNE - BP - 2024

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL			I		II	III = I + II
		3 575 393,69	506 717,00	1 617 535,50	1 617 535,50	2 124 252,50
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 129 234,00	406 717,00	269 685,50	269 685,50	676 402,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 129 234,00	406 717,00	269 685,50	269 685,50	676 402,50
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	286 600,00	0,00	385 000,00	385 000,00	385 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	100 000,00	100 000,00	23 500,00	23 500,00	123 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	977 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 364 900,00	100 000,00	408 500,00	408 500,00	508 500,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 494 134,00	506 717,00	678 185,50	678 185,50	1 184 902,50
021	Virement de la section de fonctionnement	806 201,36		609 419,00	609 419,00	609 419,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	275 058,33		268 331,00	268 331,00	268 331,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		61 600,00	61 600,00	61 600,00
Total des recettes d'ordre		1 081 259,69		939 350,00	939 350,00	939 350,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7) 3 912 502,50

Affectation au compte 1068 (8) 0,00

Total des recettes d'investissement cumulées 6 036 755,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

COMMUNE DE ROQUEMAURE - COMMUNE - BP - 2024

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		8 036 556,28	1 578 396,63	0,00	4 458 358,37	4 458 358,37	0,00	4 458 358,37	6 036 755,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	7 326 873,76	1 578 396,63	0,00	3 980 859,00	3 980 859,00	0,00	3 980 859,00	5 559 255,63
Total des dépenses d'équipement		7 326 873,76	1 578 396,63	0,00	3 980 859,00	3 980 859,00	0,00	3 980 859,00	5 559 255,63
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	665 937,31	0,00		392 699,37	392 699,37		392 699,37	392 699,37
1641	Emprunts en euros	664 937,31	0,00		391 900,00	391 900,00		391 900,00	391 900,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00		799,37	799,37		799,37	799,37
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	100,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
261	Titres de participation	100,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		666 037,31	0,00	0,00	395 199,37	395 199,37	0,00	395 199,37	395 199,37
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		7 992 911,07	1 578 396,63	0,00	4 376 058,37	4 376 058,37	0,00	4 376 058,37	5 954 455,00

COMMUNE DE ROQUEMAURE - COMMUNE - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	43 645,21			20 700,00	20 700,00		20 700,00	20 700,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	3 645,21			700,00	700,00		700,00	700,00
13911	Subv. transf. Etat et établi. nationaux	952,00			700,00	700,00		700,00	700,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	380,03			0,00	0,00		0,00	0,00
13935	Amendes radars automatiques et de police	2 313,18			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	40 000,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
21318	Autras bâtiments publics	0,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
2313	Constructions	20 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	20 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			61 600,00	61 600,00		61 600,00	61 600,00
204411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	0,00			1 600,00	1 600,00		1 600,00	1 600,00
204423	Sub nat privé - Proj infrastruct int nat	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00			60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
Total des dépenses d'ordre		43 645,21			82 300,00	82 300,00		82 300,00	82 300,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
122	COLLEGIALE		1 061 388,30	0,00	3 700,00	3 700,00	0,00	3 700,00
124	URBA ET FONCIER		4 750 272,95	12 649,96	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
125	SERVICES TECHNIQUES		3 235 644,99	21 015,10	511 458,00	511 458,00	0,00	511 458,00
128	TX & EQUIPT AFFAIRES SOCIALES		152 932,96	0,00	11 500,00	11 500,00	0,00	11 500,00
129	EQUIPT & TRX SCOLAIRE & MEDIATHE		1 121 811,97	21 409,35	178 264,00	178 264,00	0,00	178 264,00
131	TX & EQUIPT ASSOCIA. ET SPORTS		1 128 618,96	30 681,90	267 848,00	267 848,00	0,00	267 848,00
135	AFFAIRES GENERALES ET SECURITE		482 109,04	14 534,39	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00
136	OPERATIONS DE VOIRIE		3 006 587,83	77 139,60	302 272,00	302 272,00	0,00	302 272,00
137	GENDARMERIE		5 987 260,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
143	POLE PETITE ENFANCE		1 817 854,69	0,00	33 390,00	33 390,00	0,00	33 390,00
152	ANCIEN LAVOIR - MAISON MEDICALE		1 096 678,79	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
153	AMENAGEMENT BD NATIONAL CENTRE VILLE		1 268 932,14	1 321 222,84	207 040,00	207 040,00	0,00	207 040,00
154	RENOVATION GYMNASSE		1 170 911,29	1 519,20	0,00	0,00	0,00	0,00
157	ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE		9 865,00	12 222,49	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
158	CASERNE POMPIERS		4 452,00	31 704,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
159	RENOVATION ENERGETIQUE		24 388,20	5 371,80	1 295 387,00	1 295 387,00	0,00	1 295 387,00
160	ECOLE ELEMENTAIRE POLE ECHANGE MULTIMODAL		0,00	28 326,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00
161	PONT DE MIEMART		0,00	0,00	190 000,00	190 000,00	0,00	190 000,00
162	RUE VICTOR HUGO ET RUE PAUL BERT		0,00	0,00	600 000,00	600 000,00	0,00	600 000,00
TOTAL			26 319 709,59	1 578 396,63	3 980 859,00	3 980 859,00	0,00	3 980 859,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 122
LIBELLE : COLLEGIALE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 061 388,30	a	3 700,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	43 620,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	43 620,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	102 496,53	0,00	3 700,00	3 700,00
21318	Autres bâtiments publics	1 944,00	0,00	3 700,00	3 700,00
21611	Biens sous-jacents	100 159,53	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	393,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	915 271,77	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	895 861,32	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	19 410,45	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		366 770,25	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	366 770,25	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établi. nationaux	199 296,25	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	66 423,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	101 051,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-3 700,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 124
LIBELLE : URBA ET FONCIER
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		4 750 272,95	a	12 649,96	b	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	354 347,16	12 649,96	20 000,00		20 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	199 520,74	0,00	0,00		0,00
2031	Frais d'études	154 826,42	12 649,96	20 000,00		20 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	956 225,29	0,00	0,00		0,00
2111	Terrains nus	84 339,22	0,00	0,00		0,00
2112	Terrains de voirie	4,00	0,00	0,00		0,00
2115	Terrains bâtis	372 476,45	0,00	0,00		0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	430,00	0,00	0,00		0,00
21318	Autres bâtiments publics	479 134,49	0,00	0,00		0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 677,20	0,00	0,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	16 163,93	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 439 700,50	0,00	0,00		0,00
2313	Constructions	3 538,40	0,00	0,00		0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	3 436 162,10	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		2 599 848,96	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 066 359,44	0,00	0,00		0,00
1313	Subv. transf. Départements	12 000,00	0,00	0,00		0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	39 381,00	0,00	0,00		0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	70 422,90	0,00	0,00		0,00
1322	Subv. non transf. Régions	94 788,29	0,00	0,00		0,00
1323	Subv. non transf. Départements	802 072,25	0,00	0,00		0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	214 000,00	0,00	0,00		0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	19 000,00	0,00	0,00		0,00
1335	Amendes radars automatiques et de police	14 715,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 533 489,52	0,00	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	1 533 489,52	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-32 649,96
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 125
LIBELLE : SERVICES TECHNIQUES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		3 235 644,99	a	511 458,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	62 295,14	0,00	230 000,00	230 000,00
2031	Frais d'études	61 991,22	0,00	80 000,00	80 000,00
2033	Frais d'insertion	303,92	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 830 698,91	21 015,10	281 458,00	281 458,00
21311	Bâtiments administratifs	16 173,45	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	28 704,25	0,00	0,00	0,00
21316	Équipements du cimetière	71 760,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	73 022,43	0,00	62 900,00	62 900,00
21321	Immeubles de rapport	4 843,20	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	2 700,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	8 300,77	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	1 580,40	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	66 331,27	6 720,00	23 060,00	23 060,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	11 550,80	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	17 843,06	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	731 421,74	0,00	114 358,00	114 358,00
21838	Autre matériel informatique	2 213,80	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	16 900,00	16 900,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	30 847,81	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	765 606,13	14 295,10	64 240,00	64 240,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 342 650,94	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	792 997,83	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	549 653,11	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		258 113,60	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	258 113,60	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 450,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	37 316,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	23 815,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	15 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	31 622,00	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	113 800,00	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	13 546,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	12 981,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	8 583,60	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-532 473,10
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 128
LIBELLE : TX & EQUIPT AFFAIRES SOCIALES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		152 932,96	a	11 500,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 750,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 750,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	62 529,77	0,00	11 500,00	11 500,00
21318	Autres bâtiments publics	11 244,19	0,00	11 500,00	11 500,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	700,94	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	21 544,68	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	12 938,20	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	16 101,76	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	88 653,19	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	52 255,32	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	36 397,87	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		33 045,10	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	33 045,10	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	946,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	271,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	8 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	1 119,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	22 709,10	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-11 500,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 129
LIBELLE : EQUIPT & TRX SCOLAIRE & MEDIATHE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		1 121 811,97	a	21 409,35	b	178 264,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	53 949,87	0,00	0,00		0,00
2031	Frais d'études	30 414,00	0,00	0,00		0,00
2033	Frais d'insertion	109,36	0,00	0,00		0,00
2051	Concessions, droits similaires	23 426,51	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	719 346,73	21 409,35	178 264,00		178 264,00
2128	Autres agencements et aménagements	32 958,00	0,00	0,00		0,00
21312	Bâtiments scolaires	207 292,50	1 651,20	145 440,00		145 440,00
2138	Autres constructions	10 008,00	0,00	0,00		0,00
21532	Réseaux d'assainissement	1 903,20	0,00	0,00		0,00
21534	Réseaux d'électrification	42 002,74	0,00	0,00		0,00
21538	Autres réseaux	15 772,80	0,00	0,00		0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	2 285,67	0,00	0,00		0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	8 000,00		8 000,00
21838	Autre matériel informatique	115 853,70	0,00	0,00		0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	9 044,00		9 044,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	66 081,97	16 231,31	12 580,00		12 580,00
2188	Autres immobilisations corporelles	225 188,15	3 526,84	3 200,00		3 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	348 515,37	0,00	0,00		0,00
2313	Constructions	237 387,39	0,00	0,00		0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	111 147,98	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		55 256,03	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	55 256,03	0,00	0,00		0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	8 000,00	0,00	0,00		0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	1 144,03	0,00	0,00		0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	33 770,00	0,00	0,00		0,00
1323	Subv. non transf. Départements	12 342,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-199 673,35
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 131
LIBELLE : TX & EQUIPT ASSOCIA. ET SPORTS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 128 618,96	a	267 848,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 162,52	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	11 784,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	378,52	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	731 224,32	30 681,90	188 848,00	188 848,00
2128	Autres agencements et aménagements	114 327,36	12 011,52	81 500,00	81 500,00
21318	Autres bâtiments publics	239 666,66	0,00	47 600,00	47 600,00
21532	Réseaux d'assainissement	6 936,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	17 585,04	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 022,19	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	8 000,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 489,95	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	339 196,92	18 670,38	59 748,00	59 748,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	385 232,12	0,00	79 000,00	79 000,00
2313	Constructions	232 566,42	0,00	79 000,00	79 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	152 665,70	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTALRECETTES AFFECTEES (3)		56 663,25	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	56 663,25	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établi. nationaux	4 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	52 663,25	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-298 529,90
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 161, 168 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 135
LIBELLE : AFFAIRES GENERALES ET SECURITE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		482 109,04	a	14 534,39	b	250 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	54 896,41	2 750,00	0,00		0,00
2033	Frais d'insertion	385,16	0,00	0,00		0,00
2051	Concessions, droits similaires	54 511,25	2 750,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	380 872,03	11 784,39	250 000,00		250 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	670,63	136 703,00		136 703,00
21538	Autres réseaux	27 134,40	0,00	40 277,00		40 277,00
21611	Biens sous-jacents	3 800,00	0,00	0,00		0,00
21821	Matériel de transport ferroviaire	0,00	0,00	20 000,00		20 000,00
21828	Autres matériels de transport	53 677,28	0,00	0,00		0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	1 500,00		1 500,00
21838	Autre matériel informatique	143 392,62	11 113,76	47 900,00		47 900,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	600,00		600,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	46 795,59	0,00	1 000,00		1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	106 072,14	0,00	2 020,00		2 020,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	46 340,60	0,00	0,00		0,00
2313	Constructions	5 401,04	0,00	0,00		0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	40 939,56	0,00	0,00		0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		15 396,00	c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	15 396,00	0,00	0,00		0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 250,00	0,00	0,00		0,00
1313	Subv. transf. Départements	500,00	0,00	0,00		0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	13 646,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-264 534,39
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 136
LIBELLE : OPERATIONS DE VOIRIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
DEPENSES		3 006 587,83	a	77 139,60	b	302 272,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 641,07	8 940,00	0,00		0,00
2031	Frais d'études	17 306,48	8 940,00	0,00		0,00
2033	Frais d'insertion	1 334,59	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	2 500,00	0,00	0,00		0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	2 500,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	153 638,63	2 928,00	0,00		0,00
2128	Autres agencements et aménagements	35 433,44	0,00	0,00		0,00
2152	Installations de voirie	28 002,05	0,00	0,00		0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	10 162,80	0,00	0,00		0,00
21532	Réseaux d'assainissement	34 993,28	0,00	0,00		0,00
21534	Réseaux d'électrification	34 484,34	2 928,00	0,00		0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	5 811,92	0,00	0,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 750,80	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	2 831 808,13	65 271,60	302 272,00		302 272,00
2315	Install., matériel et outill. technique	2 831 808,13	65 271,60	302 272,00		302 272,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		342 383,03	c	6 289,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	342 383,03	6 289,00	0,00		0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établi. nationaux	84 000,00	0,00	0,00		0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	6 289,00	0,00		0,00
1323	Subv. non transf. Départements	159 450,00	0,00	0,00		0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	62 130,73	0,00	0,00		0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	23 803,80	0,00	0,00		0,00
1348	Autres fonds non transférables	12 998,50	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00		0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-373 122,60
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 166, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 137
LIBELLE : GENDARMERIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		5 987 260,48	a	0,00	b
			0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	548 292,28	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	449 097,66	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	35 306,12	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	16 217,50	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	23 881,30	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	23 249,70	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	540,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 438 968,20	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	37 396,24	0,00	0,00	0,00
237	Avances commandes immo incorporelles	5 401 571,96	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		584 630,56	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	82 620,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	82 620,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	500 000,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	500 000,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 010,56	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	2 010,56	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 143
LIBELLE : POLE PETITE ENFANCE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 817 854,69	a	33 390,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 400,80	0,00	500,00	500,00
2051	Concessions, droits similaires	12 400,80	0,00	500,00	500,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	281 660,23	0,00	32 890,00	32 890,00
2128	Autres agencements et aménagements	4 168,50	0,00	20 500,00	20 500,00
21318	Autres bâtiments publics	14 142,70	0,00	4 100,00	4 100,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	2 703,41	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	700,00	700,00
21838	Autre matériel informatique	2 569,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	550,00	550,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	91 501,45	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	166 575,17	0,00	7 040,00	7 040,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 523 793,66	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 523 793,66	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		1 256 802,92	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	1 256 802,92	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	10 000,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	760,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	552 000,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	168 478,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	91 800,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	433 764,92	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-33 390,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 168 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 152
LIBELLE : ANCIEN LAVOIR - MAISON MEDICALE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 096 678,79	a	600,00	b
				0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 812,27		0,00	0,00
2031	Frais d'études	8 676,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	136,27	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 986,04	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	3 056,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 930,04	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 082 880,48	600,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 050 708,23	600,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	27 996,25	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	4 176,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		496 048,43	c	45 428,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	496 048,43	45 428,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	228 584,43	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	130 000,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	137 464,00	45 428,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)	44 828,00
--------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 153
LIBELLE : AMENAGEMENT BD NATIONAL CENTRE VILLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 268 932,14	a 1 321 222,84	207 040,00	b 207 040,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	86 651,07	10 305,60	0,00	0,00
2031	Frais d'études	85 880,40	10 305,60	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	770,67	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 116,38	3 360,00	2 600,00	2 600,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 116,38	3 360,00	2 600,00	2 600,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 179 164,69	1 307 557,24	204 440,00	204 440,00
2315	Install., matériel et outill. technique	1 179 164,69	1 307 557,24	204 440,00	204 440,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		108 490,00	c 0,00	269 685,50	d 269 685,50
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	108 490,00	0,00	269 685,50	269 685,50
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	84 775,50	84 775,50
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	184 910,00	184 910,00
1323	Subv. non transf. Départements	84 490,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	24 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 258 577,34
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 154
LIBELLE : RENOVATION GYMNASE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 170 911,29	a	1 519,20	b
				0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	70,58	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	70,58	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 836,91	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	1 512,91	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	324,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 169 003,80	1 519,20	0,00	0,00
2313	Constructions	1 169 003,80	1 519,20	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		276 000,00	c	355 000,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	276 000,00	355 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	301 000,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	126 000,00	54 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	150 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	353 480,80
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 157
LIBELLE : ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		9 865,00	a 12 222,49	10 000,00	b 10 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 865,00	12 222,49	10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 865,00	12 222,49	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)	-22 222,49
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 158
LIBELLE : CASERNE POMPIERS
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		4 452,00	a	31 704,00	b
				50 000,00	50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 304,00	31 704,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	2 304,00	31 704,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 148,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 148,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
				0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-81 704,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 159
LIBELLE : RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE ELEMENTAIRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		24 388,20	a	1 295 387,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	24 388,20	5 371,80	128 000,00	128 000,00
2031	Frais d'études	24 388,20	5 371,80	128 000,00	128 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	1 167 387,00	1 167 387,00
2313	Constructions	0,00	0,00	1 167 387,00	1 167 387,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf la 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-1 300 758,80
--------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 160
LIBELLE : POLE ECHANGE MULTIMODAL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	28 326,00	b
			28 326,00	50 000,00	50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	28 326,00	40 000,00	40 000,00
2031	Frais d'études	0,00	28 326,00	40 000,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2315	install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. /art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)	-78 326,00
--------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 161
LIBELLE : PONT DE MIEMART
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	190 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)	-190 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 162
LIBELLE : RUE VICTOR HUGO ET RUE PAUL BERT
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a	600 000,00	b
			0,00		600 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap./ art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
			0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-600 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 160, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

COMMUNE DE ROQUEMAURE - COMMUNE - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					9 609 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-936 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		7 253 918,66				391 856,17	105 767,73	0,00	26 853,88	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		7 253 918,66				391 856,17	105 767,73	0,00	26 853,88	
08008776/0170UPD10PR		0,00	A-1	94 365,78	3,17	F		3,065	46 466,95	2 887,28	0,00	1 168,25
1115		0,00	A-1	864 922,28	25,75	F		1,106	29 568,22	9 612,46	0,00	2 362,22
1325		0,00	A-1	1 073 747,51	26,00	F		1,279	34 693,59	13 471,81	0,00	2 785,82
195		0,00	A-1	275 736,83	7,75	F		0,980	33 303,84	2 586,82	0,00	558,10
4300146		0,00	A-1	2 601 145,22	27,25	F		1,137	81 126,98	29 049,98	0,00	6 960,85
5270446/1314486		0,00	A-1	24 970,35	0,26	F		4,517	24 970,35	858,83	0,00	0,00
710		0,00	A-1	438 567,92	24,75	F		2,082	13 489,32	8 911,12	0,00	2 014,26
8269872		0,00	A-1	66 446,04	3,92	F		4,380	15 559,11	2 910,34	0,00	37,15
867		0,00	A-1	388 640,70	14,92	F		1,510	23 287,74	5 687,82	0,00	151,93
AFL140		0,00	A-1	373 545,99	17,25	F		1,878	18 231,55	6 830,45	0,00	1 470,60
MON501924EUR		0,00	A-1	838 133,26	11,00	F		2,650	48 144,24	16 593,68	0,00	7 817,35
MON523377EUR		0,00	A-1	395 706,78	16,00	F		1,861	23 015,28	6 387,24	0,00	1 537,35
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE ROQUEMAURE - COMMUNE - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		7 253 918,66					391 856,17	105 767,73	0,00	26 853,88

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	3 912 502,50	3 912 502,50
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-1 071 679,63	-1 071 679,63
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 840 822,87	2 840 822,87

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 840 822,87	2 840 822,87
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	3 912 502,50	3 912 502,50

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	392 600,00	392 600,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 286 250,00	1 286 250,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	893 650,00	893 650,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumulés crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		392 600,00	392 600,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		391 900,00	391 900,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	391 900,00	391 900,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		700,00	700,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	700,00	700,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 286 250,00	III
Ressources propres externes de l'année (a)		408 500,00	408 500,00
10222	FCTVA	305 000,00	305 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	80 000,00	80 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invesl. non transf.	23 500,00	23 500,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		877 750,00	877 750,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	10 214,00	10 214,00
28031	Frais d'études	31 321,00	31 321,00
2804102	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 219,00	6 219,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	98,00	98,00
281310	Autres bâtiments publics	1 488,00	1 488,00
28152	Installations de voirie	567,00	567,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	450,00	450,00
281560	Autre matériel, outillage incendie	7 314,00	7 314,00
2815700	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00
281570	Autre matériel technique	1 294,00	1 294,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	4 234,00	4 234,00
281820	Autres matériels de transport	45 626,00	45 626,00
281830	Autre matériel informatique	20 663,00	20 663,00
281840	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 161,00	10 161,00
28180	Autres immo. corporelles	128 682,00	128 682,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	609 419,00	609 419,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédit de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

COMMUNE DE ROQUEMAURE - COMMUNE - BP - 2024

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D3
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)	
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part communale des ressources							
TFPB	7 344 000,00	4,45	41,69	0,00	3 061 714,00	4,45	
TFPNB	198 600,00	4,58	83,28	0,00	165 394,00	4,58	
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	557 700,00	-39,07	12,99	0,00	72 445,00	-39,07	
TOTAL	8 100 300,00	-3,16			3 299 553,00	1,67	

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

NOTE SYNTHETIQUE
BP 2024 BUDGET PRINCIPAL

L'article L2313-1 du code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif 2024 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2024 a été établi sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 15 février 2024.

Ce budget est présenté avec la reprise des résultats de l'exercice 2023 du budget principal.

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	7 518 786 €	7 518 786 €
Section d'investissement	6 036 755 €	6 036 755 €

FONCTIONNEMENT BP 2024

Le budget de fonctionnement de la Commune reste soumis à la forte pression de l'inflation sur la section des dépenses. Par rapport au résultat de l'exercice 2023, le budget de fonctionnement marque une hausse de 10,20 %.

Elle s'explique par la nécessité d'inscrire des crédits permettant de faire face aux hausses du coût de l'énergie, de l'inflation des denrées et matières premières et de la hausse de la masse salariale.

Par ailleurs, les recettes sont inscrites prudemment, en fonction du réalisé 2023, car l'Etat n'a pas encore mis à disposition les chiffres définitifs s'agissant des dotations et des bases.

Toutefois, il est à noter le souhait de la commune de ne pas opérer de hausse des tarifs des services de la Commune, ni de hausses des taux d'impôts locaux pour préserver le pouvoir d'achat des roquemaurois.

Dépenses de fonctionnement : 7 518 786€

Chapitre 011 Frais Généraux : 1 741 955€

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Consommation énergétique :	475 800 €
Cantine scolaire :	90 350 €
Prestations de services :	80 778 €
Maintenance :	104 062 €
Autres frais divers :	76 860 €
Fêtes et cérémonies :	106 785 €
Redevance SMICTOM :	72 000 €

Chapitre 012 Frais de personnel : 3 989 767€

Ceci concerne l'ensemble des services généraux à savoir hors assurance du personnel. (Article 6455 : Assurance du personnel pour un montant de 56 000 €).

La différence entre le réalisé 2023 et les prévisions 2024 s'explique notamment par :

- Les effets de la déprécarisation de 4 agents (+10 000 €)
- La compensation des temps partiels thérapeutiques (+ 20 000 €)
- Le versement en janvier 2024 de la prime pouvoir d'achat (+21 153 €)
- Les remplacements d'agents (+71 000 €)
- 4 réintégrations d'agents (+83 000 €)
- L'impact des mesures gouvernementales (+5 points d'IBM/agents au 01/01/24 soit +25 000 €)
- Prime d'assurance statutaire (+ 56 000 €)

Chapitre 014 Atténuation de produits : 134 964 €

Le prélèvement au titre de l'article 55 loi SRU a été inscrit au budget 2024 pour un montant de 90 964 €.

En outre, le prélèvement du Fond National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. A cet effet, le prélèvement pour l'année 2024 a été estimé à 35 000 €.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante et subventions : 616 050 €

Il s'agit des subventions aux associations de la Commune (58 000€), de la subvention d'équilibre du CCAS de 96 000 € et, entre autres, de la contribution au SDIS d'un montant de 250 200€.

Ce chapitre concerne également le versement des indemnités des élus et de la formation des élus pour un montant de 147 600 €.

Chapitre 66 Charges financières : 132 800 €

Les intérêts d'emprunts représentent pour 2024 un montant de 105 800 € (diminution par rapport au résultat 2023 puisque remboursement d'un prêt ancien)

ICNE (intérêts courus non échus) : - 3 062 €

Chapitre 68 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions : 10 000 €

Un montant de 10 000 € a été inscrit au budget 2024 afin de pallier aux impayés concernant les recettes de la cantine scolaire, la crèche et celles du centre de loisirs.

Chapitre Opérations d'ordre entre section : 268 331 € (écriture d'ordre de transfert entre la section de fonctionnement et la section d'investissement concernant les dotations aux amortissements)

Recettes de fonctionnement :

Total recettes = 7 518 786 € (dont 002 - Excédent reporté 848 197,32 €)

Chapitre 013 Atténuations de charges (30 000 €) :

Ce chapitre regroupe les remboursements sur rémunérations des agents en maladie et les aides de l'Etat.

Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes (381 510 €) :

Les produits de services concernent les recettes générées par les concessions, les vacations funéraires, l'occupation du domaine public, la bibliothèque, le centre de loisirs, la crèche, l'espace jeunes, la cantine, les locations de la salle des fêtes, les jardins familiaux, la mise à disposition de personnel au CCAS.

Chapitre 73 (4 383 481 €) :

Les principales recettes sur ce chapitre sont les suivantes :

1- Article 73111- Impôts et taxes : 2 601 354€

Il convient de noter que les taux d'imposition locaux sont maintenus en 2024 :

- Taxe foncière (bâti) : 41,69 %
- Taxe foncière (non bâti) : 83,28 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,99 %

2- Article 73223 – FPIC : 112 000 €

3- Article 73211 - Attribution de compensation versée par le Grand Avignon : 1 318 348 €

4- Article 7381 - Taxe additionnelle : 133 500 €

Chapitre 74 (1 745 450 €) :

Les principaux montants prévisionnels 2024 sont les suivants sachant que les montants restent estimatifs à ce stade, l'Etat n'ayant pas encore communiqué les chiffres définitifs. Les estimations sont inscrites en prudence.

1- Dotation forfaitaire : 270 000 €

2- Dotation de Solidarité Rurale : 386 800 €

3- Dotation de péréquation : 140 000 €

4- Compensations Etat diverses : 790 000 €

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante (99 550 €) :

Perception des loyers, redevance GONTERO Granulats et redevance hydraulique.

Chapitre 042 Opération d'ordre entre section (20 700 €) :

Ce chapitre concerne essentiellement les travaux en régie pour un montant de 20 000 € correspondant à l'achat des fournitures et aux frais de personnel pour des opérations d'investissement effectuées par les services techniques.

INVESTISSEMENTS BP 2024

Total Dépenses : 6 036 755 € (RAR inclus)

Dont écritures d'ordre comptables (chapitres 040 et 041) : 82 300 €

Ces écritures d'ordre concernent principalement les travaux en régie pour un montant de 20 000 € ainsi que les réintégrations des frais d'études d'un montant de 60 000 € environ.

- Présentation des principales dépenses d'investissement en 2024 : le programme d'investissements nouveaux représente un montant de **3 980 859 €** auquel viennent s'ajouter les restes à réaliser 2023 (dépenses engagées en 2023, exécutées en 2024).

	RAR	BP 2024
122 - COLLEGIALE	- €	3 700.00 €
124 - URBA ET FONCIER	12 649.96 €	20 000.00 €
125 - SERVICES TECHNIQUES	21 015.10 €	511 458.00 €
128 - TX & EQUIPT AFFAIRES SOCIALES	- €	11 500.00 €
129 - EQUIPT & TRX SCOLAIRE & MEDIATHE	21 409.35 €	178 264.00 €
131 - TX & EQUIPT ASSOCIA. ET SPORTS	30 681.90 €	267 848.00 €
135 - AFFAIRES GENERALES ET SECURITE	14 534.39 €	250 000.00 €
136 - OPERATIONS DE VOIRIE	77 139.60 €	302 272.00 €
143 - POLE PETITE ENFANCE	- €	33 390.00 €
152 - ANCIEN LAVOIR - MAISON MEDICALE	600.00 €	- €
153 - AMENAGEMENT BD NATIONAL CENTRE VILLE	1 321 222.84 €	207 040.00 €
154 - RENOVATION GYMNASE	1 519.20 €	- €
157 - ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE	12 222.49 €	10 000 €
158 - CASERNE POMPIERS	31 704.00 €	50 000 €
159 - RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE ELEMENTAIRE	5 371.80 €	1 295 387.00 €
160 - POLE ECHANGE MULTIMODAL	28 326.00 €	50 000.00 €
161 - PONT DE MIEMART	- €	190 000.00 €
162 - RUE PAUL BERT/VICTOR HUGO	- €	600 000.00 €
TOTAL GENERAL	1 578 396.63 €	3 980 859.00 €

- Le remboursement du capital de la dette pour cette année 2024 s'établit à 391 900 € (contre 624 451,99 € en 2023) qui s'explique, comme pour les intérêts d'emprunt, par le remboursement d'un prêt ancien.

Total Recettes : 6 036 755 € (inclus les RAR pour 506 717 €) soit 5 530 038 € de recettes nouvelles.

Chapitre 13 Subvention d'investissement : Subvention à recevoir du Département, de l'Etat, de la Région et d'autres établissements concernant notamment le Boulevard National et la rénovation énergétique du gymnase.

Chapitre 041 Opérations patrimoniales : Ces écritures d'ordre concernent principalement les réintégrations des frais d'études pour un montant de 60 000 €.

- **Autofinancement global** : **877 050 €**
 - Dont virement de la section fonctionnement 609 419€
 - Amortissement des biens 268 331 €
 - Opération d'ordre - 20 700 €

 - Récupération TVA et Taxe d'Aménagement 385 000 €
 - Excédent 2023 pris en compte 3 912 502 €
 - Subventions nouvelles 269 685 €

 - **Ratios d'analyse financière**
 - Recettes proposées au BP 2024 restes à réaliser 2023 : 5 530 038 €

 - Autofinancement : 11,02 %
 - Récupération TVA et TA : 6,96 %
 - Excédent 2023 : 70,75 %
 - Subventions : 4,88 %
- } total 92,16 %

DOSSIER N°4

PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES**Rapporteur :****Philippe INDERBITZIN**

La commune de Roquemaure émet des titres qui parfois ne sont pas recouverts par les usagers.

Dans de tels cas, la commune doit procéder à la constitution de provisions pour anticiper des possibles impayés.

Il appartient donc au conseil municipal de déterminer sur une méthode de provision présentée et le montant provisionné pour cette année.

Les titres émis par la collectivité font l'objet de poursuites contentieuses auprès des redevables en cas de non-paiement.

Les sommes à recouvrer dans de telles circonstances sont qualifiées de créances douteuses et dans ce cas il est recommandé de constituer des provisions afin d'anticiper un éventuel impayé définitif qui pourrait aboutir en admission en non-valeur.

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités locales a retenu comme dépenses obligatoires, les dotations aux provisions pour créances douteuses (articles L.2321-29, R.2321-2 et R.2321.9 du CGCT).

Il est proposé au Conseil Municipal :

DE PREVOIR une somme de 10 000€ qui sera inscrite au budget 2024 au chapitre 68 pour provisions pour créances douteuses.

SUBVENTION 2024 AU CCAS**Rapporteur :****Philippe INDERBITZIN**

Madame Nathalie NURY, Maire, et Présidente du CCAS sort de la salle et ne prend part ni au débat, ni au vote.

Pour mener à bien les missions dévolues au CCAS de la commune ainsi que des actions en faveur des familles, des séniors et des jeunes, il est proposé d'attribuer une subvention de 96 000€ au CCAS.

Par rapport à 2023, la hausse de la subvention municipale s'explique par la nécessité de poursuivre les actions menées par le CCAS, l'augmentation du point d'indice dans la fonction publique, donc l'augmentation des salaires des agents rattachés au CCAS et la volonté de mettre en œuvre de nouvelles actions/animations pour l'année 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal :

DE VERSER une subvention de 96 000€ au CCAS pour 2024 ;

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2024 de la commune.

DOSSIER N°6

**BD NATIONAL TRANCHE 2- DEMANDE DE SUBVENTION AU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE****Rapporteur :****Philippe INDERBITZIN**

Madame Nathalie NURY, Maire, Vice-Présidente du Département du Gard sort de la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

Dans le cadre des travaux du boulevard National tranche 2, il est prévu des aménagements liés directement à la sécurité routière :

- Signalisation verticale et horizontale (marquage au sol par enduit à froid)
- Plateaux surélevés
- Avaloirs sécurisés

Le montant identifié s'élève à la somme de 63 740€ HT.

L'article R2334-10/12 du Code général des collectivités territoriales dispose que le produit des amendes de police relative à la circulation routière est partagé, chaque année, entre les communes et groupements de communes disposant de compétence en matière de voies communales, de transport en commun et parcs de stationnement.

Le Conseil Départemental est chargé de la répartition de cette dotation. Les sommes allouées seront exclusivement utilisées au financement d'opérations sur routes communales répondant aux exigences de sécurité routière.

Il est proposé au Conseil Municipal :

DE SOLLICITER une subvention auprès du Conseil Départemental du Gard au titre des amendes de police année 2024, organisme susceptible d'apporter une aide pour ces travaux.

DOSSIER N°7

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**Rapporteur :****Nathalie NURY**

La Responsable du CCAS est partie en mobilité dans une autre collectivité le 1er février 2024.

Un avis de recrutement a été lancé, des jurys ont eu lieu mais n'ont pas permis de recruter un personnel.

Pour garantir le bon fonctionnement du CCAS, il est proposé la mise à disposition d'un agent communal, possédant les compétences nécessaires pour occuper l'emploi de Responsable du CCAS, à compter du 18 mars 2024, le temps du recrutement d'un nouveau responsable et pour une période de trois ans maximum, à raison de 5h hebdomadaires ;

Le fonctionnaire concerné a donné son accord.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la convention la convention de mise à disposition du fonctionnaire jointe en annexe.

D'AUTORISER Mme le Maire à signer ladite convention.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL

ENTRE LA MAIRIE DE ROQUEMAURE représentée par le Maire, Mme Nathalie NURY, d'une part,

ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) représenté par la Vice-Présidente, Lauriane GOMIS, d'autre part,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant que Mme Magali STEIN, DGS, a pris connaissance de la convention de mise à disposition et qu'elle a donné son accord pour sa mise à disposition,

Considérant que l'assemblée délibérante a été préalablement informée de la mise à disposition de Mme Magali STEIN,
IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La Mairie de Roquemaure, met Mme Magali STEIN, DGS à disposition du CCAS, à titre gracieux.

ARTICLE 2 : NATURE DES FONCTIONS EXERCÉES PAR LES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX MIS A DISPOSITION

Mme STEIN Magali est mise à disposition en vue d'exercer les fonctions de Responsable de service, pour l'exercice des missions de service public confiées à cet organisme.

ARTICLE 3 : DURÉE DE LA MISE A DISPOSITION

Mme STEIN Magali est mise à disposition du CCAS à compter du 18 mars 2024 pour une durée d'un an renouvelable, dans la limite de 3 ans.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EMPLOI DES FONCTIONNAIRES MIS A DISPOSITION

La Mairie de Roquemaure continue à gérer la situation administrative et les congés du personnel mis à disposition.

ARTICLE 5 : RÉMUNÉRATION DES FONCTIONNAIRES MIS A DISPOSITION

La mairie de Roquemaure verse aux fonctionnaires mis à disposition la rémunération correspondant à son grade (traitement de base et supplément familial ou/et indemnités le cas échéant).

Le CCAS peut indemniser les frais et sujétions auxquels s'exposeront les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION :

Le montant de la rémunération, des cotisations et contributions afférentes ainsi que les charges correspondant au 2^{ème} alinéa du III de l'article 6 du décret du 18 juin 2008 versées par la mairie de Roquemaure ne seront pas remboursés par le CCAS.

La mairie de Roquemaure supporte seule, les charges résultant d'un accident survenu dans l'exercice des fonctions ou d'un congé pour maladie qui provient de l'une des causes exceptionnelles prévues à l'article L27 du Code des pensions civiles et militaires de retraite, ainsi que de l'allocation temporaire d'invalidité.

ARTICLE 7 : MODALITÉS DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION

L'agent bénéficie d'un entretien professionnel annuel, dans l'organisme d'origine, par le supérieur hiérarchique direct dont il dépend (le Maire).

ARTICLE 8 : DROITS ET OBLIGATIONS

L'agent mis à disposition demeure soumis aux droits et obligations des fonctionnaires tels que définis par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et à la réglementation relative aux cumuls d'emplois.

En cas de faute, une procédure disciplinaire peut être engagée par le CCAS. Elle peut être saisie par la mairie de Roquemaure.

ARTICLE 9 : FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention, à la demande :

- de la mairie de Roquemaure
- du CCAS
- ou du fonctionnaire mis à disposition.

La cessation de la mise à disposition entraîne la réintégration du fonctionnaire.

Le fonctionnaire qui ne peut être affecté aux fonctions qu'il exerçait précédemment dans son service d'origine reçoit une affectation dans l'un des emplois que son grade lui donne vocation à occuper, dans le respect des règles de priorité fixées à l'article L512-26 du code général de la fonction publique et à l'article 5 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008.

ARTICLE 10 : TRANSMISSION PRÉALABLE DE LA CONVENTION AUX FONCTIONNAIRES

La présente convention a été transmise le 06 mars 2024 au fonctionnaire pour accord, avant sa signature.

ARTICLE 11 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Nîmes.

ARTICLE 12 :

La présente convention sera transmise au représentant de l'Etat, au président du centre de gestion, au comptable de la collectivité et notifiée à l'intéressée, annexée à l'arrêté.

SIGNATURES

**Pour la collectivité
d'origine**
Le Maire

**Pour l'organisme
d'accueil**
La Présidente

DOSSIER N°8

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ALSH LA RECRE**Rapporteur :****Lauriane GOMIS**

Dans le cadre de sa politique éducative locale, et de son projet éducatif de territoire (PEDT), la ville de Roquemaure accueille les enfants de la commune et des communes avoisinantes sur les temps périscolaires (jours scolaires et mercredi) et extrascolaires (vacances scolaires).

Ces temps d'accueil sont des lieux de vie qui, tout en ayant un rôle éducatif, permettent aux enfants de vivre des activités d'éveil et de découvertes, de favoriser leur autonomie et l'apprentissage de la vie en collectivité, le vivre ensemble.

Leur contenu est développé dans le projet pédagogique des accueils.

Pour la bonne coopération de tous, familles, enfants comme l'équipe d'animation, le règlement intérieur fixe les consignes de fonctionnement des accueils de loisirs.

Il est nécessaire de procéder à des mises à jour du règlement intérieur, celles-ci portent essentiellement sur l'actualisation des modalités d'inscription, de règlement ou encore de la vie collective.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'ABROGER la délibération n°2021_07_054 du Conseil municipal du 15 Juillet 2021,

D'ADOPTER le règlement intérieur de l'ALSH La Récré annexé à la présente délibération.



Commune de Roquemaure
1 Cours Bridaine

30150 ROQUEMAURE

ACCUEIL COLLECTIF de MINEURS à CARACTÈRE EDUCATIF

LA RÉCRÉ

REGLEMENT INTERIEUR

Responsable des accueils de loisirs

Maeva GIMENO

PROJET pour CONSEIL MUNICIPAL

Table des matières

ACCUEIL DES ENFANTS.....	2
INSCRIPTION et AUTORISATION	2
RESERVATION	3
TARIFS.....	3
FACTURATION – IMPAYES.....	4
ABSENCES	4
CORRESPONDANTS.....	4
EQUIPEMENT	5
SANTE et SECURITE.....	5
RESPONSABILITE et ASSURANCES.....	6
VIE COLLECTIVE et SANCTIONS	6
REGLEMENT INTERIEUR	7

PROJET pour CONSEIL MUNICIPAL

ACCUEIL DES ENFANTS

Agréé par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) et la Caisse d'Allocations Familiales, l'Accueil de loisirs est avant tout un lieu de détente et de loisirs où sont privilégiées des activités artistiques, de créations, ludiques et sportives.

L'équipe d'animation s'attache à favoriser l'épanouissement personnel de chacun au sein de la collectivité. Le projet pédagogique élaboré avec l'aide de l'équipe d'animation est à la disposition des familles sur simple demande.

Un taux d'encadrement différent est applicable, pour chacun des types d'accueil (périscolaire, mercredi ou extrascolaire). Ils sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

L'accueil de Loisirs accueille les enfants scolarisés, de 3 à 11 ans. Durant la période estivale qui précède la rentrée scolaire, une adaptation à la vie en collectivité pourra être organisée en entente avec la famille et l'enfant lui-même.

Les enfants non domiciliés sur la commune de Roquemaure peuvent fréquenter l'Accueil de Loisirs (voir article 4 tarifs)

L'Accueil de loisirs de Roquemaure accueille :

- **En Périscolaire**, les enfants scolarisés sur Roquemaure, les jours de classe, avant et après l'école les lundis, mardis, jeudis, vendredis de **7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h30**.

Les enfants sont accueillis selon un encadrement et des locaux adaptés au nombre et à l'âge des enfants.

L'arrivée des enfants peut s'échelonner de 7h30 à 8h45 (Périscolaire).

- **Les mercredis**, dans la limite des places disponibles, tous les enfants de 3 à 11 ans, de **7h30 à 18h30** pour la journée ou la demi-journée avec repas
- **Les vacances scolaires**, dans la limite des places disponibles, tous les enfants de 3 à 11 de **7h30 à 18h00**.

L'accueil des enfants peut s'échelonner de 7h30 à 9h00 et leur départ de 16h30 à 18h00.

Un goûter commun est proposé l'après-midi aux différents accueils. Il est fourni par le centre de loisirs en lien avec la restauration scolaire.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation pour l'équipe d'animation, les familles s'engagent à respecter les horaires d'accueils. Elles ne pourront venir ou amener leur enfant en dehors des créneaux horaires cités plus haut.

INSCRIPTION et AUTORISATION

Afin de bénéficier des services de la Récré, il est nécessaire d'effectuer une inscription sur le portail famille <https://www.roquemaure.portailenfance.fr> en complétant le dossier administratif ; Ce dossier comprendra

- la fiche sanitaire complétée de l'enfant
- l'assurance de l'enfant pour les activités de loisirs
- la copie des vaccins,
- une attestation CAF/MSA et/ou un avis d'imposition.

L'inscription sera prise en compte après sa validation par nos services.

Dans le cas de famille séparée, nous vous conseillons la création d'un dossier par parent afin de gérer au mieux vos réservations respectives.

Dans un cas de restriction de garde pour l'un des parents, un extrait du jugement indiquant clairement les modalités de garde de l'enfant devra nous être remis à l'inscription.

L'ensemble des autorisations nécessaires à l'accueil de votre enfant sont à renseigner sur le portail famille.

RESERVATION

Avant toutes réservations aux accueils de loisirs, **l'inscription préalable** de votre enfant **est obligatoire**.

Pour les cas de 2 dossiers parentaux pour un même enfant : nous comptons sur votre vigilance pour une bonne harmonie dans la gestion des jours d'accueils réservés pour votre enfant.

➤ **Accueil Extrascolaire (petites et grandes vacances) :**

- Réservation à la semaine obligatoirement, sur le portail famille qui sera fermé 1 semaine avant le début des vacances.

Après cette date, **vous contacterez** la responsable des accueils pour une éventuelle inscription **selon les places disponibles**

- Pour les séjours et mini-camps, la famille fait une demande d'inscription auprès de la responsable des accueils.

➤ **Accueil Périscolaire :**

- Réservation et annulation des **accueils matin et/ou soir**, au plus tard, le vendredi à 14h pour le lundi et mardi de la semaine suivante et le mercredi à 14h pour le jeudi et vendredi

- Pour un accueil le **mercredi** : les familles peuvent réserver jusqu'au mardi 9h00 pour le lendemain.

- L'inscription **exceptionnelle** au cas particulier, est possible 1 fois par période, pour le périscolaire du matin, du soir et le mercredi. A condition : d'avoir prévenu le service par avance, appuyé d'un justificatif présenté à la responsable des accueils. Dans le cas contraire, le tarif majoré de 30cts sera appliqué. Cette inscription se fera également dans la limite des places disponibles.

TARIFS

Les différents tarifs sont fixés par décision du Maire.(N°2020-063)

- La tarification s'établit en fonction de l'application d'un taux d'effort sur le quotient familial C.A.F. (QF) en vigueur au moment de l'inscription dans la limite d'un plancher et d'un plafond.

- La tarification sera réévaluée le 1^{er} février de chaque année en fonction du QF en vigueur au 1^{er} janvier, ainsi qu'à la demande de la famille si un changement dans le foyer est constaté (naissance, perte d'emploi.....) sans aucune rétroactivité.

- Une dégressivité du tarif est envisageable dès le 3^{ème} enfant.

- pour l'accueil des enfants présentant un handicap, la tarification sera adaptée en fonction des tarifs déjà existants et des temps d'accueil prévus.

Dans le cas où les familles **ne fournissent pas les documents nécessaires** au calcul du Quotient Familial, **le tarif Plafond sera appliqué**.

Pour les usagers extérieurs à la commune, un tarif majoré est applicable (cf arrêté tarifs)

- Il existe quatre formules :
 - A la séance pour le périscolaire liée à la réservation
 - Journée avec repas ou ½ journée avec repas (uniquement mercredi)
 - A la semaine (tarif à la journée multiplié par autant de jours ouverts de la semaine)
- Pour les Aides aux temps libres (ATL), l'attestation des droits devra nous être fournie **au 01/03 au plus tard** pour application des aides.
- PAI Alimentaire avec panier repas :
Pour les familles liées à un PAI alimentaire avec panier repas 1€ sera déduit du tarif à la journée ou ½ journée.

FACTURATION – IMPAYES

Toute réservation périscolaire ou extrascolaire doit être prépayée et effectuée à partir de votre portail famille.

Seuls les séjours font l'objet d'une validation préalable.

Les règlements s'effectuent soit par carte bleue directement sur le site, soit en créditant votre compte par le mode de règlement choisi (espèces, chèques ou CESU) en vous déplaçant au bureau de la Récré. Ce qui vous permettra ensuite de faire vos réservations depuis le portail famille de manière autonome.

Aucun remboursement ne sera possible en dehors des exceptions présentées à l'article 7.

En cas de non réservation d'un accueil périscolaire la tarification sera majorée de 0.30 cts par séance non réservée (voir exception article 3). Cet accueil sera possible dans la limite des taux d'encadrement et sous condition de sa double facturation.

Pour le paiement des accueils sans réservation (soit majorée de 0.30 cts) une facture est présentée au début de mois suivant. Cette facture devra être réglée **le 15 du mois, au plus tard**.

Dans le cas contraire un courrier de relance sera envoyé. Sans paiement au 30-31 du mois en cours, un titre sera émis au trésor public et votre enfant ne pourra plus être accepté aux accueils, dans l'attente de votre règlement.

ABSENCES

Les parents doivent prévenir l'équipe d'animation ou la responsable des accueils dès le premier jour d'absence.

Les absences ou annulations d'inscription ne sont prises en compte que sur présentation d'un certificat médical **uniquement de l'enfant concerné**, professeur absent (justificatif par mail).

CORRESPONDANTS

Chaque famille doit désigner au moins deux adultes référents et disposant d'un téléphone sur lequel nous pouvons les joindre pendant les périodes d'accueil de l'enfant.

Ces personnes sont autorisées par la famille à prendre en charge leur enfant en cas de besoin (indisponibilité ou retard du parent).

A la fermeture, à défaut de pouvoir joindre les parents ou les correspondants, l'équipe se mettra en relation avec la gendarmerie à qui elle remettra l'enfant dans un délai de 30min.

Tout changement de situation ou de coordonnées personnelles doit être signalé impérativement.

EQUIPEMENT

Equipement étiqueté au nom de l'enfant, à fournir :

- Des chaussures et des vêtements confortables ainsi qu'un vêtement de pluie selon les changements de temps
- **Casquette, gourde en toute saison**
- Sont interdits : chaussures type tongs ; goûter personnel, jeu vidéo, argent de poche, téléphone portable ou tous objets de valeur
- *L'été* pour les jeux d'eau et la piscine **le maillot de bain (le caleçon est interdit), la serviette de bain, la crème solaire ainsi que le savon/gel douche dans un sac à dos adapté à l'enfant**

SANTE et SECURITE

Avant tout, **s'il est souffrant**, pour le **bien-être de votre enfant** nous vous invitons à le **garder à domicile**.

Aucun médicament ne peut être administré, sauf en cas de PAI mis en place avec l'école ou si non scolarisé sur la commune à déterminer avec le médecin traitant de l'enfant et la responsable des accueils.

Les médicaments seront administrés par l'assistant sanitaire **sur présentation de l'ordonnance et d'une autorisation des parents avec décharge de responsabilité**.

Les médicaments doivent être emballés dans leur emballage d'origine et placé dans une boîte individuelle marquée au nom de l'enfant.

En cas de maladie survenant au centre de loisirs, la responsable appellera les parents qui sont tenus de venir chercher leur enfant dans les meilleurs délais en vue d'une éventuelle consultation médicale.

En cas de maladie contagieuse, l'enfant ne sera accueilli au centre de loisirs que sur présentation d'un certificat de non-contagion.

Toute maladie contagieuse se déclarant chez l'enfant ayant fréquenté le centre de loisirs **sera signalée le plus tôt possible**.

Les maladies telles que rougeole, scarlatine, coqueluche, oreillons, diphtérie, poliomyélite, hépatite à virus, typhoïde, méningite, doivent faire l'objet d'une déclaration des parents accompagnée d'un certificat médical, indiquant la date à laquelle l'enfant peut reprendre ses activités.

Vous devez également informer l'Accueil de loisirs d'éventuel(les) allergie(s) ou régime(s) alimentaire(s).

En cas de problèmes de parasites (poux, lentes...) la famille informera la responsable ou l'équipe d'animation. La famille prendra toutes les mesures pour y remédier.

En cas d'accident :

Blessure et accident sans gravité : les soins seront apportés par l'équipe et consigné dans le cahier des soins. La blessure ou l'accident sera signalé au départ de l'enfant le soir.

Blessures ou accidents graves : le protocole d'urgence est appliqué afin de permettre aux secours d'intervenir au plus vite selon la gravité apparente ou supposée. Les représentants légaux sont informés le plus rapidement possible. Une déclaration d'accident est rédigée et conservée autant que nécessaire.

Sur avis des secours, l'enfant peut être amené à l'hôpital public de secteur le plus proche, par les pompiers ou une ambulance.

Pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap (même momentané) la responsable se rapprochera de la famille pour recueillir les informations utiles et nécessaires à son accueil dans les meilleures conditions possibles.

RESPONSABILITE et ASSURANCES

Le parent ou le responsable doit accompagner OBLIGATOIREMENT l'enfant à l'intérieur des locaux de l'Accueil de loisirs et le confier aux animateurs. Quel que soit le site, périscolaire maternelle ou élémentaire.

La responsabilité de la commune débute lorsque l'enfant se trouve à l'intérieur des locaux de l'Accueil de loisirs. Elle cesse dès que l'enfant aura quitté l'Accueil de loisirs.

Hormis pour les enfants d'âge maternel, si les parents souhaitent que leur enfant parte seul, ils doivent remplir une décharge de responsabilité, datée et signée, avec l'heure précise à laquelle l'enfant doit partir. Cependant, la responsable et l'équipe d'animation se réserve le droit de se rapprocher des parents ou correspondants s'ils jugent que **l'enfant n'est pas en capacité de partir seul**.

Aucun enfant ne sera remis à **une personne non majeure** ou à une personne qui présenterait un comportement pouvant mettre l'enfant en danger.

Si l'enfant est toujours présent aux heures de fermetures des structures, la responsable contactera les personnes habilitées à venir le chercher. Sans succès, elle se rapprochera de la gendarmerie.

➤ Assurances

La Commune est assurée en responsabilité civile. Cette assurance couvre également l'ensemble de la structure, ses bâtiments et surfaces extérieures ainsi que le personnel d'encadrement. Elle est également assurée pour ses activités de loisirs.

De leur côté, les familles devront fournir une attestation en responsabilité civile et individuelle accident pour leur enfant (**en cours de validité**).

VIE COLLECTIVE et SANCTIONS

➤ Vivre et agir ensemble

Chacun, **l'enfant comme l'adulte**, est tenu de respecter les lieux, les horaires, le matériel, les locaux, le personnel encadrant et les camarades.

De plus, les familles s'engagent à communiquer de manière courtoise avec les membres de l'équipe, à ne pas intervenir directement sur un enfant qui n'est pas le leur, et à respecter la quiétude des enfants en excluant toute invective entre eux dans l'enceinte ou aux abords des structures.

➤ La laïcité

La commune est attachée au principe de laïcité. Elle se reconnaît pleinement dans la Charte de la laïcité de la branche Famille (Caf) avec ses partenaires.

La Laïcité est une valeur liée au respect mutuel. La laïcité va au-delà de la tolérance : elle invite à comprendre l'autre (son histoire, sa culture...). Elle implique de lutter contre toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes, contre toute idéologie contraire aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant.

La laïcité assure la liberté de conscience des individus et permet à tous les usagers d'un service public de vivre et agir ensemble. Dans les accueils de loisirs, les usagers ont droit au respect de leurs convictions personnelles. Ils ont aussi l'obligation de respecter le règlement de fonctionnement et doivent notamment s'abstenir de toute forme de prosélytisme (propagande ou pression religieuse, politique ou philosophique envers le personnel ou d'autres usagers) sous peine de se voir exclure du service et ne peuvent exiger une adaptation du fonctionnement du centre de loisirs.

➤ Les sanctions

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées avec l'équipe d'animation.

Les enfants doivent avoir un comportement compatible avec la vie de groupe. Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations.

Tout enfant ne respectant pas les règles de vie en collectivité : incorrection verbale envers les autres enfants ou le personnel, violence physique, non-respect des locaux, dégradation de matériel, etc., sera verra appliquée une sanction progressive.

Selon le degré de gravité ou de comportements répétitifs, la responsable des accueils en avertira la famille, et pourra aboutir à une exclusion de l'accueil.

REGLEMENT INTERIEUR

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur des accueils de loisirs, l'accepter sans réserve et de tout faire pour le respecter.

Madame La Maire,

Nathalie NURY

A modifier

Adopté par délibération N°2021_07_054 en date du 15 juillet 2021 **et modifié par délibération N°2022_06_056 du 16 juin 2022.**

(pour dossier papier)

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR
(À remettre à la responsable des accueils lors de l'inscription)

Nous soussigné(s).....
certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil collectif de mineurs « la récré » établi
lors de l'inscription de notre enfant :

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

ET NOUS ENGAGEONS A LES RESPECTER ET A NOUS Y CONFORMER.

Fait à

Le

SIGNATURES DES PARENTS

Précédées de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »

**CONVENTION D'ACCUEIL D'UN BENEVOLE OCCASIONNEL POUR
LE LAEP DE ROQUEMAURE****Rapporteur :****Lauriane GOMIS**

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) de Roquemaure est un lieu qui accueille, de manière libre, anonyme et sans pré-inscription, des enfants de moins de 6 ans, accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent éventuellement...).

L'accueil est réalisé par des professionnels et/ou bénévoles formés à la posture d'accueillant et garant des règles de vie spécifique de la structure. Ces accueillants offrent un espace convivial de rencontres, de dialogues et de jeux dans un espace aménagé à l'accueil des jeunes enfants.

Le LAEP de Roquemaure est piloté par une éducatrice jeunes enfants. Il est ouvert une après-midi et une matinée par semaine.

Considérant les mouvements de personnels, il manque des accueillants en LAEP.

Plusieurs solutions ont été travaillées :

- La nouvelle directrice de la crèche a été formée à l'accueil en LAEP,
- La CTG pourrait nous permettre de bénéficier de la mise à disposition gratuite d'une accueillante LAEP,
- La possibilité de faire appel à un/une bénévole.

Par ailleurs, les agents du Centre Médico-Social (CMS) de Roquemaure viennent régulièrement accueillir au sein du LAEP.

Pour pouvoir poursuivre l'accompagnement des familles, il est proposé d'accueillir une bénévole occasionnelle du service public, ancienne professionnelle diplômée de la petite enfance qui pourra compléter l'équipe des accueillantes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

DE CONCLURE une convention pour l'accueil d'une bénévole pour le LAEP de Roquemaure.



LAEP

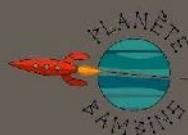
Lieu d'accueil enfants parents

DE ROQUEMAURE

"Aire de Famille"



Communication Multisector - Communication Multisector - Roquemaure



WWW.ROQUEMAURE.FR



**CONVENTION D'ACCUEIL D'UN BENEVOLE OCCASIONNEL DU SERVICE PUBLIC
POUR LE LAEP DE ROQUEMAURE**

ENTRE

La Commune de Roquemaure représentée par Nathalie NURY, maire en exercice, d'une part,

Et

Madame Sylvie COUDIERE, 80 chemin du Roc de Peillet 30150 Montfaucon, d'autre part,

Ci-après désigné "le bénévole",

Préambule

Dans le cadre de la mission d'accueil en LAEP, la collectivité a décidé, pour assurer certaines des activités prévues tout au long de l'année, de faire appel à des bénévoles.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet :

La présente convention fixe les conditions de présence et d'activité de Mme Coudière Sylvie bénévole au sein des services de la collectivité, conformément aux dispositions de l'annexe jointe.

Le bénévole est la personne qui apporte son concours à une collectivité à l'occasion d'activités diverses dans le cadre de la réalisation d'un service public mais également dans des situations d'urgence. Le bénévole est donc la personne qui, en sa seule qualité de particulier, apporte une contribution effective et justifiée à un service public, dans un but d'intérêt général, soit concurremment avec des agents publics, soit sous leur direction après réquisition ou sollicitation, soit spontanément. Le Conseil d'Etat a ainsi décidé que "dès lors qu'une personne privée accomplit une mission qui normalement incombe à la personne publique, elle collabore au service public et a donc la qualité de collaborateur occasionnel du service public".

Article 2 – Nature des missions :

Le bénévole est autorisé à effectuer les activités suivantes au sein des services de la collectivité : Accueilante au lieu d'accueil enfants-parents de Roquemaure, sis 264 route de Nîmes.

A chaque séance, deux accueillants doivent obligatoirement être présents pour être garants du respect des règles de vie spécifiques au LAEP (Référentiel des lieux d'accueil enfants-Parents), de la réalisation du projet et favoriser la qualité de l'accueil vis-à-vis du public.

L'accueillant est un professionnel ou un bénévole formé à l'écoute et à la posture d'accueillant en LAEP. Ils bénéficient de temps d'analyse de pratiques professionnelles à raison de 8 heures par an régulièrement et/ou de supervisions et réunions.

La neutralité des accueillant LAEP s'exprime par une attitude discrète, compréhensive, une absence de jugement et de questions intrusives.

Engagement du bénévole :

L'activité est prévue de 9 heures à 12 heures, dans les locaux Planète Bambins, 264 route de Nîmes à Roquemaure.

Le bénévole s'engage à :

- être présent de manière régulière et à l'heure. (¼ heure avant l'accueil et ¼ heure après)
- participer aux réunions de travail et d'analyses des pratiques professionnelles

En cas d'absence, il devra prévenir la référente au moins une semaine à l'avance pour permettre son remplacement.

- détail des mission accueillante LAEP :

Accueillir :

- ✓ Accueillir l'enfant et/ou son adulte référent
- ✓ Favoriser la relation enfant/parent
- ✓ Être à l'écoute, respecter la parole de chacun
- ✓ Contribuer à la convivialité du lieu

Accompagner et soutenir la fonction parentale :

- ✓ Participer à la prévention : être attentif à la relation parent/enfant pour repérer d'éventuelles difficultés
- ✓ Proposer des orientations le cas échéant vers les services ou structures adaptées
- ✓ Faciliter la création de lien social pour rompre l'isolement
- ✓ Favoriser le partage d'expérience et le vivre ensemble
- ✓ Contribuer à la mixité sociale
- ✓ Elargir la sphère familiale au collectif
- ✓ Valoriser les compétences de l'enfant, du parent et/ou de l'adulte référent

Garantir le cadre :

- ✓ Garantir les objectifs et principes fondamentaux du lieu : anonymat, confidentialité, neutralité
- ✓ Garantir le respect des règles de vie
- ✓ Promouvoir le lieu auprès des différents partenaires
- ✓ Travailler en équipe et participer à une réflexion commune
- ✓ Proposer un aménagement adapté favorisant l'accueil de l'enfant et de son adulte référent
- ✓ Participer, si possible, aux réunions ponctuelles de coordination et de bilan afin de permettre le suivi du dispositif.
- ✓ Connaitre le fonctionnement et les missions d'un LAEP
- ✓ Connaitre le développement et les besoins du jeune enfant
- ✓ Connaitre les enjeux de la parentalité
- ✓ Savoir travailler en équipe
- ✓ Avoir le sens de l'écoute, de l'observation et faire preuve de discrétion
- ✓ Connaitre l'ensemble des partenaires du territoire
- ✓ Faire faire de neutralité, de bienveillance et de respect
- ✓ Savoir prendre de recul face aux différentes situations rencontrées.

Engagement de la collectivité :

La collectivité s'engage à :

- mettre à disposition les locaux et le matériel nécessaire pour permettre au bénévole de mettre en place son activité.
- assurer la coordination du dispositif par le biais d'un référent : Carole BRESCHET, 06.98.37.63.51
- associer le bénévole à l'élaboration du projet de la structure

Article 3 - Rémunération :

Le bénévole ne peut prétendre à aucune rémunération de la part de la collectivité pour les missions qu'il remplit à ce titre.

Article 4 - Réglementation :

Le bénévole s'engage à respecter le règlement intérieur de la collectivité, ainsi que la réglementation du domaine d'activité dans lequel il intervient (préciser le domaine et le niveau éventuellement requis). En cas non-respect, la collectivité sera fondée à mettre fin immédiatement à la collaboration, sans préjudice d'éventuelles poursuites civiles ou pénales en cas d'infraction.

Article 5 – Assurances :

Dans le cadre de son contrat d'assurance responsabilité-multirisques, la collectivité garantit le bénévole sur l'ensemble des points suivants pendant toute la durée de sa collaboration :

- Responsabilité civile.

Article 6 – Durée - Renouvellement :

La présente convention prend effet à la date de la signature par l'ensemble des parties pour une durée d'un an.

Article 7 – Résiliation :

En cas de non-respect d'une des clauses de la présente convention, l'autorité territoriale se réserve le droit d'y mettre fin à tout moment et sans préavis par courrier recommandé adressé au bénévole.

Article 8 – Modalités :

La présente convention, établie en deux exemplaires, sera adressée à chacune des parties.

Fait à Roquemaure, le

Le bénévole

Le Maire

Référentiel des lieux d'accueil enfants parents (Laep)

1. Objectifs et nature de l'activité des Laep

Le Laep est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Cette structure, adaptée à l'accueil de jeunes enfants, constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Le Laep est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant. Il lui permet de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement pour l'enfant et le prépare à la séparation avec son parent, ce qui facilitera ensuite une meilleure conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale pour les parents.

Le Laep favorise également les échanges entre adultes. Il a pour objectif de prévenir ou de rompre l'isolement d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel.

Structure souple, le Laep se crée et se développe autour de projets visant à favoriser et à conforter la relation entre les enfants et les parents.

Dans chaque Laep, l'action menée s'adapte en fonction de la population accueillie, des locaux, de la composition de l'équipe d'accueillants, de l'intégration avec d'autres activités portées éventuellement par le gestionnaire.

2. Principes d'intervention

La diversité des Laep soutenus par la prestation de service de la branche Famille s'exerce à l'intérieur d'un cadre structurant.

Le projet du Laep doit répondre aux principes suivants :

- **l'accueil de l'enfant s'effectue en présence d'au moins un de ses parents ou d'un adulte référent** : pendant la durée de l'accueil, l'enfant est sous la responsabilité de son parent ou de l'adulte référent qui l'accompagne ;
- **les jeux et les activités constituent des supports destinés à favoriser la relation entre adultes et enfants** : le Laep ne constitue pas un lieu d'animation. Il ne propose pas un programme d'activités pré-établi ;
- **la participation est basée sur le volontariat, l'anonymat et la confidentialité** : la fréquentation du Laep repose sur une libre adhésion des familles et l'accueil est souple, sans formalités administratives, sans rendez-vous préalable, au rythme choisi par la famille. Pour garantir l'anonymat, le Laep ne fait pas d'exploitation des données individuelles recueillies. Les accueillants sont tenus à une obligation de discrétion et de confidentialité sur les situations qu'ils ont à connaître dans le cadre de leur activité. Toutefois, ce principe de confidentialité doit être levé partiellement à l'égard des autorités administratives et judiciaires lorsque les dispositions légales en vigueur

y obligent les intervenants (article L.226-2-1 et L. 226-2-2 du code de l'action sociale et des familles sur la transmission des informations préoccupantes) ;

- **la gratuité ou une participation modique est retenue.** La fréquentation d'un Laep ne peut être conditionnée par l'exigence d'un paiement. Lorsqu'une participation est demandée aux familles, celle-ci doit privilégier les contributions en nature laissées à l'appréciation des familles (participation au goûter par exemple) ;
- **les accueillants ne sont pas positionnés dans des fonctions d'expertise ou de conseils :** les interventions des accueillants s'appuient sur l'écoute et l'observation de l'enfant d'une part et des parents d'autre part. Ils favorisent les interrelations entre l'enfant et son parent, mais également entre les divers enfants accueillis et entre les divers adultes qui les accompagnent.

3. Conditions de fonctionnement et d'encadrement des Laep

A- Le public accueilli et l'information des familles

Le Laep est en premier destiné à accueillir de jeunes enfants âgés dès leur naissance et jusqu'à leurs six ans accompagnés de leur(s) parent(s). L'accueil des futurs parents peut être intégré au projet, sans être exclusif.

Les assistants maternels, qui constituent la grande majorité des adultes référents qui accompagnent les enfants, doivent privilégier les activités proposées par le relais assistants maternels (Ram), lorsqu'il en existe sur le territoire, de façon à ne pas « prendre la place » des familles dans ces structures.

Afin de faciliter la connaissance par les familles des Laep proches de leur domicile, les coordonnées des Laep doivent être disponibles sur le site www.mon-enfant.fr et régulièrement mises à jour par le gestionnaire.

B- Le travail en partenariat et/ou en réseau

Le projet de fonctionnement d'un Laep ne peut se concevoir qu'au moyen d'un partenariat actif entre les différents acteurs du territoire, notamment la protection maternelle et infantile, les communes ou intercommunalités, les équipements d'accueil du jeune enfant, les Ram, etc.

Ainsi, le travail en partenariat et/ou en réseau a pour objectif de :

- partager un diagnostic, de suivre et faire connaître l'activité des Laep et d'en dresser le bilan ;
- organiser l'échange sur les pratiques et outils professionnels pour éviter l'isolement des accueillants ;
- mutualiser dans la mesure du possible les séances d'analyse de la pratique ou de supervision et/ou l'organisation de sessions de formation.

Ce travail s'inscrit dans le cadre, soit :

- d'un comité de pilotage propre au Laep ;
- d'un comité de pilotage lié au contrat « enfance et jeunesse » ou aux schémas départementaux de services aux familles ;
- d'un réseau de Laep ou d'un réseau d'acteurs relatifs à la parentalité dans le cadre des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) en particulier.

C- Le développement d'actions ou d'activités complémentaires

Au regard du diagnostic des besoins de la population ou de la demande du public accueilli, le gestionnaire du Laep peut développer des actions ou activités complémentaires (groupes de parole, réunions ou conférences thématiques, programme d'ateliers ou d'activités parents-enfants, ouverture d'un accueil pour les plus grands, etc.).

Dans ce cas, elles doivent se dérouler en dehors du temps d'ouverture du Laep et n'ouvre pas droit à la prestation de service.

Toutes ces actions ou activités complémentaires peuvent être valorisées dans le cadre des Reaap et peuvent être communiquées auprès des familles au moyen des initiatives locales du site www.mon-enfant.fr.

D- L'équipe d'accueillants

A chaque séance, au moins deux accueillants doivent obligatoirement être présents pour être garants du respect des règles de vie spécifiques à ce lieu, de la réalisation du projet et favoriser la qualité de l'accueil vis-à-vis du public. La présence d'accueillant(s) supplémentaire(s) peut être préconisée en fonction de la capacité d'accueil du lieu.

Un accueillant est un professionnel (salarié du Laep ou mis à disposition) ou un bénévole. Les accueillants sont formés à l'écoute et à la posture d'accueillant en Laep. Ils bénéficient d'analyse de la pratique régulièrement et/ou de supervision.

La fonction et la compétence d'accueillant est valorisée auprès des personnes accueillies, quelles que soient la formation ou la profession exercée par l'accueillant ou le statut de l'accueillant (bénévole/salarié). Pour cela, une formation à la posture d'accueillant en Laep est nécessaire quel que soit le parcours professionnel ou personnel de la personne accueillante.

La mixité de l'équipe d'accueillants est recherchée (mixité des origines professionnelles, des références théoriques et, si possible, équilibre entre le nombre de femmes et d'hommes parmi l'équipe d'accueillants).

La neutralité des accueillants s'exprime par une attitude discrète, compréhensive, une absence de jugement et de questions intrusives. Cette neutralité est d'autant plus nécessaire lorsque l'accueillant intervient à un autre titre auprès des familles sur le même territoire (professionnel d'une autre structure, assistant de service social par exemple).

L'équipe d'accueillants se réunit régulièrement pour approfondir et discuter le fonctionnement de son projet.

Les accueillants doivent par ailleurs participer à des séances d'analyse de la pratique et/ou de supervision (8 heures par accueillant et par an minimum).

La régularité des séances favorise en effet la qualité des pratiques :

- l'analyse de la pratique permet d'explicitier dans un cadre collectif les relations établies et les difficultés rencontrées durant les accueils avec les familles, de réfléchir au sens des attitudes en les confrontant à l'opinion des autres membres de l'équipe, de trouver enfin la bonne distance vis-à-vis des personnes accueillies ;
- la supervision permet au professionnel de réfléchir individuellement avec un superviseur sur ce qu'il met en jeu en tant que personne dans sa pratique quotidienne auprès des usagers.

L'analyse de pratique et/ou la supervision sont menées avec des professionnels extérieurs à l'équipe.

Elles se distinguent des temps d'information et de coordination de l'équipe.

Le gestionnaire est garant du projet mis en œuvre par l'équipe d'accueillants (salariés, bénévoles, mis à disposition).

4. Financement par la branche Famille

L'étude du respect du référentiel s'effectue au moyen de l'étude des pièces justificatives suivantes :

- **projet de fonctionnement** comportant les caractéristiques de l'environnement, l'origine et les objectifs du projet, les moyens humains et matériels, le partenariat, un planning de service mentionnant les heures de fonctionnement (qui correspondent à l'addition du nombre d'heures d'ouverture du service pour l'accueil enfants parents au nombre d'heures d'organisation de l'activité)
- **attestation d'activité** prévisionnelle en début d'année, et réelle en fin d'année ;
- **le budget prévisionnel et le compte de résultat.**

DOSSIER N°10

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD AU TITRE DES PETITS AMÉNAGEMENTS A VOCATION TOURISTIQUE**Rapporteur :****Claire SEGUIN**

La commune de Roquemaure porte le projet de valoriser, de manière ludique et interactive, son patrimoine historique bâti.

Elle s'est donc tournée vers le Pr Mickaël PALATAN, titulaire d'un doctorat en histoire, pour élaborer un projet innovant sur le patrimoine de la commune intitulé « quatre horizons sur Roquemaure ».

Le projet « Quatre Horizons sur Roquemaure » vise à créer un Espace Muséographique Numérique dédié à l'Histoire et au Patrimoine.

L'objectif est double :

- ◆ mettre en valeur l'histoire et le patrimoine de Roquemaure
- ◆ transformer le centre-ville historique en un espace de découverte en plein air.

La ville proposera aux habitants et aux visiteurs quatre parcours thématiques pour explorer l'espace urbain. Dix Points d'Intérêt (POI) jalonneront le vieux quartier, chacun proposant 4 QR-Codes qui renvoient à l'un des thèmes abordés : l'histoire patrimoniale de la ville, la vigne à Roquemaure, une histoire populaire des femmes, et Roquemaure dans son environnement. Les micro-documentaires, ou capsules audio, accessibles via ces QR-Codes, s'appuieront sur une recherche documentaire étendue et approfondie, incluant les registres de délibération (lus aux deux tiers à ce jour) et les fonds judiciaires de la viguerie royale (entièrement dépouillés à ce jour).

Ces capsules visent à s'adresser à un public large et intégreront de l'intelligence artificielle à différents niveaux de leur conception. L'approche muséographique mettra pleinement en valeur l'érudition locale. Madame Tichit et Monsieur Nova ont déjà été consultés ; de nouvelles rencontres sont d'ores et déjà programmées.

Ce projet se découpe en deux phases, réalisées sur deux exercices différents. Il représente un coût global de 39 400€TTC (19 700€TTC par phase).

Pour mener à bien ce projet, le Conseil Départemental du Gard propose aux communes une aide pour les petits projets à vocation touristique.

Pour la phase 1, une subvention de 10 000€ peut être escomptée.

Il est donc proposé de solliciter le Conseil départemental du Gard pour l'octroi d'une subvention de 10 000€ au titre de la doctrine petits aménagements à vocation touristique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

DE SOLLICITER le Conseil Départemental du Gard pour un financement à hauteur de 10 000€,

D'AUTORISER Mme Le Maire à signer tout document y afférent.

CONVENTION DE PARTENARIAT 2024 AVEC CULTUR'AIR**Rapporteur :****Soraya BON**

La commune de Roquemaure et l'association Cultur'Air, chacune dans leur rôle et dans leurs missions, contribuent à la vie culturelle locale en menant des actions complémentaires, conjointes et concertées.

C'est ainsi que l'Association met en place à Roquemaure pour la troisième année consécutive « Un air de fête », une fête populaire s'adressant à un large public, mêlant éducation à l'environnement, culture, danses traditionnelles et valorisation des produits en circuits courts locaux.

Comme précédemment, l'Association est allée chercher des mécénats et des subventions auprès de tous les acteurs institutionnels.

La Commune propose de s'associer à Cultur'Air pour ce projet à hauteur de 1500€.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER la convention de projet avec l'association Cultur'Air (jointe en annexe) et d'autoriser Mme Le Maire à la signer ;

D'ATTRIBUER une subvention de projet de 1500€ pour un Air de Fêtes#3 dans le cadre de la convention de projet,

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2024.



CONVENTION DE PARTENARIAT 2024

PREAMBULE

OBJET DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

La commune de Roquemaure et l'association Cultur'Air, chacune dans leur rôle et dans leurs missions, contribuent à la vie culturelle locale en menant des actions complémentaires, conjointes et concertées.

La commune de Roquemaure souhaite conforter le tissu associatif local qu'elle soutient en instaurant un cadre de partenariat avec l'association Cultur'Air, partenariat qui régira les engagements, droits et devoirs de chacun et qui formalisera les relations entre la municipalité et l'association.

LE CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

La convention de partenariat régit les relations entre la commune de Roquemaure et l'association Cultur'Air déclarée à la Préfecture du Gard, régie par la loi de 1901 avec les caractéristiques suivantes :

- L'association est une structure juridique régulièrement constituée à but non lucratif ;
- L'association a un projet d'activité qui participe à la vie de la commune crée et développe le lien social entre la population, les bénévoles et les adhérents.

1. LES ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE

Dans le cadre de la convention de partenariat, la commune de Roquemaure s'engage à apporter un soutien en communication, financier et/ou en nature à l'association Cultur'Air contribuant à l'animation de la vie municipale dans la mesure des moyens disponibles et en fonction des demandes et besoins.

L'octroi de subventions, le prêt de matériels, de salles, l'aide à la communication, la mise à disposition de personnel communal, etc... sont autant de soutiens de la commune qui représentent un coût pour la collectivité et qui, à ce titre, doivent être connus, encadrés et maîtrisés.

1.1. MODALITES DE SOUTIEN EN COMMUNICATION

Par soutien en communication, il faut entendre :

- La présence de représentants élus de la commune aux manifestations organisées par l'association ;
- La promotion, dans la mesure du possible, des actions de l'association via les outils de communication de la commune (page Facebook/ site internet www.roquemaure.fr/ bulletin municipal/ Politéïa/ panneaux lumineux).

Toutefois, l'association conserve la responsabilité de la promotion de ses propres événements et le soutien de la commune ne peut être que ponctuel et complémentaire ;

- L'inscription au calendrier des fêtes élaboré par la Municipalité des manifestations, activités prévues dans l'année par les associations, qu'elles aient un caractère occasionnel ou exceptionnel.

1.2. MODALITES DE SOUTIEN FINANCIER

Par soutien financier, il faut entendre soit :

- Une subvention annuelle de fonctionnement ;
- Une subvention dite de projet dans le cas de projets occasionnels ou exceptionnels ;

Ce soutien financier est conditionné et soumis aux règles suivantes :

- L'association doit avoir, dès sa création, pour objectif d'être autonome financièrement grâce aux cotisations, dons ou ressources propres ;
- L'association se doit d'avoir une gestion équilibrée et l'octroi de subventions par la commune ne peut être considéré comme un droit acquis, la Municipalité se réservant le droit de reconduire ou non la subvention de fonctionnement d'année en année. A cet effet, l'association fournit chaque début d'année, un résultat de ses dépenses, recettes et résultats de l'exercice précédent et un budget prévisionnel de l'année N. Les documents comptables feront apparaître les soldes en débit ou en crédit des comptes courants ou livret/placement.

Pour la subvention dite de projet, l'association doit bien en amont de sa date de réalisation :

- Adresser une demande écrite à la Municipalité pour :
 - Expliquer son projet ;
 - Préciser le budget ;
 - Détailler les besoins en salle, en matériels et éventuellement en interventions du personnel communal.
 - Le faire inscrire au calendrier des fêtes.

1.3. MODALITES DE SOUTIEN EN NATURE

Par soutien en nature on entend :

- La mise à disposition de locaux dédiés au fonctionnement régulier de l'association ;
- La mise à disposition de locaux à titre exceptionnel
- Le prêt de matériels dont dispose la commune
- La mise à disposition du personnel communal pour le transport de matériels, le montage et démontage de matériels spécifiques, ou pour toute autre mission que la municipalité jugera opportune et ce, dans le cadre d'un projet occasionnel ou exceptionnel.

1.3.1. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DEDIES AU FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

La commune de Roquemaure met à disposition de l'association des locaux pour leur fonctionnement régulier, l'exercice de leurs activités habituelles selon les créneaux tant horaires que journaliers préalablement définis et arrêtés par la municipalité en concertation avec l'association. Ces mises à disposition de locaux le sont à titre gracieux et comprend la prise en charge par la commune de l'entretien (nettoyage), des frais liés aux fluides (chauffage, électricité, eau) sachant que l'association devra s'engager à en faire une utilisation rigoureuse. En cas de manquement, les surconsommations pourront être facturées à l'association concernée.

L'association s'engage à souscrire une assurance couvrant les risques liés à l'occupation des bâtiments communaux.

1.3.2. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR DES EVENEMENTS OCCASIONNELS OU EXCEPTIONNELS

La commune peut mettre à disposition de l'association des locaux pour des évènements occasionnels ou évènements exceptionnels.

L'association dépose auprès de l'élue référente, Madame Soraya BON, une demande d'inscription de l'évènement au calendrier des fêtes élaboré par la municipalité et précise ses besoins en locaux.

L'association est informée si sa demande peut être satisfaite intégralement ou non.

1.3.3. REGLES GENERALES DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

Dédiés au fonctionnement de l'association ou mis à disposition à caractère exceptionnel. Toute mise à disposition de locaux communaux, que cela soit dans le cadre du fonctionnement régulier de l'association ou à titre exceptionnel, doit respecter les principes suivants :

- Obligation d'assurance : l'association doit être assurée pour les locaux occupés en incendie, dégâts des eaux, vol, vandalisme, le contenu lui appartenant en propre ; le local doit également être assuré en responsabilité civile, celle-ci devant garantir les membres de l'association et dégradations subies par les biens meubles et immeubles appartenant à la commune ;
- Interdiction de fumer dans les lieux publics : il est strictement interdit de fumer dans les locaux publics, en application de la réglementation en vigueur. Cette interdiction est rappelée par affichage dans chaque local ;
- Autorisation de débit de boissons : le Maire peut autoriser une association à établir un débit de boissons pour la durée des manifestations publiques (foire, fête publique, manifestation publique organisée par l'association) dans la limite de cinq manifestations par an selon les dispositions du Code de la Santé Publique. La vente de boissons alcooliques dans les enceintes sportives est interdite (art. L 3335-4 du Code de la Santé Publique) ;
- Les mises à disposition de locaux : le sont uniquement pour l'organisation de l'activité associative et en aucun cas pour une activité privée ou personnelle ;
- Les activités associatives régulières se font aux heures convenues et inscrites sur le planning d'occupation des locaux. Si des activités se font en dehors de ces créneaux horaires et

journaliers, elles sont considérées comme occasionnelles ou exceptionnelles et doivent faire l'objet d'une demande/autorisation comme précisé dans la présente convention ;

- Les mobiliers appartenant à la commune et se trouvant dans ses locaux ne peuvent être utilisés à des fins privées ou personnelles et ne peuvent être déplacés/sortis des locaux ;
- L'organisation des élections politiques, reste prioritaire dans l'affectation des salles communales qui sont, dans ce cas, mobilisées dès l'avant-veille du scrutin. En cas d'organisation d'un scrutin non prévu initialement, la commune se verra dans l'obligation d'annuler les prêts de locaux qui auraient pu être consentis aux associations. La commune recherchera toutefois la possibilité pour l'association de disposer d'un local non affecté aux scrutins électoraux.

1.3.4. PRET DE MATERIEL

Pour l'organisation d'une activité ou d'une manifestation, la commune peut décider de prêter à l'association du matériel communal de manière ponctuelle et sous réserve de disponibilité, la priorité étant bien entendu donnée aux besoins des services municipaux.

Principe d'attribution : ce prêt de matériel doit correspondre à une activité conforme aux statuts de l'association. La commune se réserve le droit d'accepter ou non des demandes de prêts et veillera strictement aux règles d'équité entre associations.

Modalités d'instruction : **Une demande précise et motivée de prêt de matériel doit être adressée par écrit au service concerné le plus tôt possible** en amont de la manifestation et au plus tard deux mois avant la manifestation prévue. La commune étudie la demande et avise l'association demandeuse de sa réponse par courrier ou par mail. Si la réponse est positive, sont précisés le type de matériel prêté et les conditions de mise à disposition. Le matériel prêté est déposé (et uniquement) dans les locaux concernés par les agents du service technique, hormis pour certains matériels spécifiques qui ne peuvent être installés, montés ou démontés que par les agents du service technique avec signature au préalable d'une convention par l'association.

1.3.5. INTERVENTION DU PERSONNEL COMMUNAL

Le personnel technique de la commune peut être amené à intervenir dans le cadre du soutien à l'activité des associations pour :

- La livraison dans les locaux concernés du matériel prêté par la commune ;
- L'installation et la désinstallation de certains matériels spécifiques prêtés par la commune ;
- L'enlèvement, le montage/mise en place, le démontage et le retour du matériel communal,
- Des manifestations à caractère événementiel : assurer une présence sécuritaire dans les rues de la commune, par exemple. L'association organise les événements qui la concernent et a à charge la manutention, l'installation, le déménagement de son matériel.

Par ailleurs, l'association ne peut exiger un service en s'adressant directement à un agent des services techniques et le responsable d'association n'a pas d'autorité hiérarchique sur le personnel communal. L'élue référente est Soraya BON ou l'élue d'astreinte. Les demandes concernant le personnel passent obligatoirement par l'élue.

1.3.6. SECURITE DES MANIFESTATIONS, DES EVENEMENTS

L'association mettra en œuvre les consignes de sécurité qui leur seront données par la commune selon la nature de la manifestation. Ces consignes de sécurité peuvent porter :

- Sur la sécurité incendie ;
- L'assistance aux personnes ;
- La sécurisation de l'évènement. La mise en œuvre de ces consignes, si elles ont un coût (ex : recrutement de vigiles), est à la charge de l'association organisatrice. Par ailleurs, en amont de la date de la manifestation, l'association détaillera par écrit envoyé au Maire de la commune les dispositions prises dans ce sens. Ce courrier sera ensuite adressé à la Préfecture du Gard.

2. LES ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION CULTUR'AIR

L'association est attachée au fonctionnement démocratique de sa structure, conformément à ses statuts.

L'association s'engage à informer sans délai le Maire de la commune de tout changement survenu au sein de ses instances en joignant la copie et son récépissé de déclaration en Préfecture.

L'association crée les conditions pour faire participer le plus grand nombre possible de leurs bénévoles et adhérents.

La commune encourage la participation des associations aux actions qu'elle mène qu'elles soient commémoratives, sportives, culturelles ou de loisirs. Dans ce cadre, elles mettent à disposition de la commune leur potentiel technique, elles assurent les missions qui leur sont assignées et définies communément avec la municipalité.

La commune encourage l'association à être partenaire dans certaines actions qu'elle mène tout comme elle encourage les associations à être partenaires entre elles. L'association s'oblige à trouver des sources de financement externes multiples afin de renforcer leur indépendance et solidité financière.

Afin de s'engager dans un partenariat constructif et efficace avec la commune de Roquemaure, l'association s'engage à faire preuve de transparence, d'organisation, d'autonomie et de responsabilité dans leur fonctionnement.

2.1. PAR TRANSPARENCE, L'ASSOCIATION S'ENGAGE :

- À remettre à la commune la photocopie de ses statuts, du Procès-verbal de chaque assemblée générale, de la composition de ses instances de direction et de leurs modifications tels que déclarés en Sous-préfecture ;
- À rendre lisibles leur projet associatif, leurs activités, leur organisation et leur fonctionnement ;
- À mettre en valeur le bénévolat ;
- À fournir au service concerné une copie du récépissé d'assurance « Responsabilité Civile » établi dans le cadre de son activité et lors des manifestations à caractère événementiel ;
- À respecter les procédures de demandes de subvention de la commune ;

- À certifier que leurs demandes d'aide à la commune sont sincères et en conformité, quantitativement et qualitativement avec leur projet associatif et avec leurs actions ;
- À respecter les locaux comme le matériel appartenant aussi bien à la commune qu'aux autres associations ;
- À s'assurer de l'utilisation de chaque créneau horaire par un nombre de personnes en rapport avec la capacité d'accueil de l'installation ;
- À exclure toute utilisation par des tiers à des fins privées, personnelles ou lucratives des installations mises à leur disposition ;
- À porter, dans un souci d'information, à la connaissance de leurs adhérents le contenu de ce cadre de partenariat ;
- À participer, dans la mesure de ses possibilités, aux manifestations organisées par la commune à sa demande (Cf. ci-dessus – Titre II).

2.2. PAR ORGANISATION, ON ENTEND :

- Une présentation des demandes de subventions annuelles de fonctionnement précise, argumentée et envoyée dans les délais impartis ;
- Une présentation des demandes de soutien financier ou de concours en nature envoyée dans les temps impartis en respectant les procédures.

2.3. PAR AUTONOMIE ET RESPONSABILITE, LES ASSOCIATIONS S'ENGAGENT :

- À assurer leurs engagements vis-à-vis des tiers, en faisant la distinction entre les engagements de l'association et ceux relevant de la commune ;
- À systématiquement rechercher les sources de co-financements dans toutes leurs actions ;
- À faire preuve de civisme en veillant au non-gaspillage des deniers publics : demande de mise à disposition des locaux, du matériel et du personnel à minima, consommation des fluides et énergies à minima (eau, chauffage, électricité, etc.) ;
- À signaler sans délai, par email ou par courrier adressé en mairie, toute anomalie ou problème constaté dans les locaux, ainsi que pour le matériel mis à disposition ;
- À ne manipuler sous aucun prétexte les installations techniques, en l'absence du personnel municipal qualifié lors de l'organisation d'une manifestation.

2.4. MODALITES DE SOUTIEN EN NATURE

2.4.1. MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR ACTIVITES HABITUELLES

Il est rappelé que la commune met à disposition de l'association des locaux pour leur fonctionnement régulier, leurs activités habituelles selon les conditions énumérées à l'article « 1.3.1 - mise à disposition de locaux dédiés au fonctionnement de l'association ». Ces créneaux horaires et journaliers sont reportés dans un planning d'occupation des salles tenu par les services communaux. Ils ne sont pas modulables. L'association s'engage :

- À respecter les créneaux horaires et journaliers qui lui sont accordés ;
- À informer le Maire de la commune ou l'élu concerné de toute modification de son activité qui serait susceptible d'interférer dans ces créneaux ;
- À solliciter l'autorisation du Maire pour obtenir une modification de ces créneaux.

2.4.2 MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR EVENEMENTS OCCASIONNELS OU EXCEPTIONNELS

L'association s'engage à faire inscrire cet événement au calendrier des fêtes de la commune en précisant ses besoins en locaux.

2.4.3 MISE A DISPOSITION DE MATERIELS ET DEMANDES D'INTERVENTION DU PERSONNEL COMMUNAL

L'association adresse au Maire de la commune bien en amont de la date d'organisation de l'événement et au plus tard deux mois avant cette date un courrier précisant ses besoins en matériels et éventuellement de mise à disposition du personnel communal.

3 MODALITES DU PARTENARIAT 2024

Une action fait l'objet d'un partenariat entre la Commune de Roquemaure et l'association Cultur'Air pour l'année 2024.

Les dates sont indicatives.

FETE POPULAIRE ECO- CITOYENNE UN AIR DE FETE LE 1^{ER} JUIN 2024

Il s'agit d'un moment festif autour des actions menées par l'association avec organisation d'un bal traditionnel dans le village et d'un marché de producteurs locaux qui encouragera la démarche d'incitation aux circuits courts engagée par Cultur'air et les associations du village avec le soutien de la commune.

Un moment de partage et de fête qui se veut convivial et intergénérationnel.

Un marché de producteurs locaux, un spectacle familial, des animations en bois et le bal traditionnel.

Un spectacle animé par la Compagnie Virgule pour le spectacle familial les Z'arbres à 18h.

Mise en place d'une animation de jeux en bois par de 16h à 19h.

Le marché de producteurs locaux présentera des producteurs et artisans de Roquemaure et ses environs en nous limitant à une quinzaine de marchands de 16h à 20h.

Un repas partagé et /ou proposé avec des produits locaux du marché, et de la restauration à emporter avec « foodtruck » envisagée dans une démarche éco-responsable.

Le bal traditionnel en soirée à 20h30 animé par le duo Kompost puis le Quintet de pioche.

3.1 CULTUR'AIR S'ENGAGE A :

- Organiser l'événement :

Un marché de producteurs et artisans locaux inscrits dans une démarche éco-responsable,

Un bal traditionnel avec des musiciens professionnels, ouvert à tous, en assurant la régie générale, l'accueil (comprenant, le transport, les repas et les hébergements) des artistes, l'organisation et la mise en place des besoins techniques en sonorisation, la gestion des budgets, assurer et diriger une équipe de bénévoles le jour de l'événement,

Assurer la communication de l'événement en lien avec la Mairie de Roquemaure ;
apposition du logo mairie sur tous les supports de communication,

S'assurer de disposer de deux extincteurs,

Faire les démarches réglementaires et les demandes de prêt.

3.2 LA COMMUNE DE ROQUEMAURE S'ENGAGE A :

Fournir et installer la scène complète (5 mètres d'ouverture sur 4 mètres de profondeur) avec les branchements électriques adéquats,

Autoriser l'accès aux toilettes pour le public,

Fournir 30 barrières types vauban, 3 racks de tables, 3 racks de bancs et 20 chaises,

Participer à la communication autour de l'événement par les panneaux lumineux, site de la commune, page facebook, politéïa, journal de la commune ...,

Mettre à disposition 2 ou 3 panneaux d'exposition pour le concours de photos sur le thème de la nature du 20 au 30 mai,

Mettre à disposition la réservation de la salle Cantarelle en cas d'intempéries,

Accorder une subvention de projet d'un montant de 1500 euros.

2 SIGNATURE DES PARTIES

A Roquemaure, le

Pour la Mairie

Pour l'association Cultur'Air

DÉCISIONS DU MAIRE EN SYNTHÈSE

N°2024_008 du 12 février 2024 : Il est décidé de renouveler le contrat de support éditeur du module PRISTY ACTES (publication des actes administratifs en vue publique), proposé par la société Jeci. Le montant global des prestations pour 2024 s'élève à 1089,31 € HT.

N°2024_009 du 15 février 2024 : Il est décidé d'accepter le montant d'indemnisation de 144.88 € proposé par la SMACL suite au dégât des eaux du 02/12/2023 à la médiathèque Marc Alyn.

N°2024_010 du 23 février 2024 : Il est décidé d'accepter le montant d'indemnisation de 1848.40 € proposé par la SMACL suite au choc d'un véhicule léger sur lampadaire.

N°2024_011 du 1^{er} mars 2024 : Il est décidé d'accepter le montant d'indemnisation de 3654.68 € proposé par la SMACL suite au dégât des eaux du 17 octobre 2023 à l'espace Clic.

N°2024_012 du 6 mars 2024 : Il est décidé de renouveler l'adhésion 2024 à l'association Relais Loisirs Handicap pour un montant de 260 €.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

NR	DESIGNATION DES PARCELLES	
	SECTION	ADRESSE
5	AZ 92	42 Avenue Jean Jaurès
6	AH 1340-1341	3 Rue Victor Hugo/4 Rue des remparts
7	AH 994	15 Rue Marcel Pagnol
8	AH 542	2 Passage Baudelaire